



GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La revue de littérature de la MASSP

Septembre  
2026

REVUE DE LITTÉRATURE

## LES POLITIQUES D'ADAPTATION DANS LE CHAMP SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Samuel LE COUTOUR, collaborateur externe de la MASSP

Document réalisé par la Direction générale de la cohésion sociale

### Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP)

La MASSP est une entité de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), directement rattachée à son directeur général, dont la mission est de produire des analyses permettant de contribuer à la connaissance et à la mise en perspective des sujets relatifs aux politiques élaborées et pilotées par la DGCS.

Dans cette perspective, la MASSP produit des notes à destination principalement interne, c'est-à-dire aux services centraux et déconcentrés de l'État, et à visée purement informative, afin d'alimenter la réflexion et les échanges de l'ensemble des acteurs du champ social.

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                               |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES EMPLOYÉS .....</b>                                                                                        | <b>3</b>  |
| <b>LEXIQUE .....</b>                                                                                                                          | <b>5</b>  |
| <b>INTRODUCTION.....</b>                                                                                                                      | <b>7</b>  |
| <b>I. EXPOSITIONS ET VULNÉRABILITÉS AUX RISQUES ÉCOLOGIQUES : LE CAS DES PUBLICS DGCS.....</b>                                                | <b>9</b>  |
| 1. La pauvreté et la précarité .....                                                                                                          | 10        |
| 2. L'enfance et la petite enfance .....                                                                                                       | 12        |
| 3. Le vieillissement .....                                                                                                                    | 13        |
| 4. Le handicap.....                                                                                                                           | 14        |
| 5. Les inégalités de genre.....                                                                                                               | 15        |
| 6. Le racisme environnemental .....                                                                                                           | 15        |
| <b>II. QUELS LEVIERS D' ACTIONS POUR UNE ADAPTATION JUSTE ET SÉCURISANTE ?.....</b>                                                           | <b>17</b> |
| 1. La gestion des risques écologiques.....                                                                                                    | 18        |
| 1.1. L'évaluation et l'anticipation des risques : le rôle des services climatiques.....                                                       | 18        |
| 1.2. La prévention des risques .....                                                                                                          | 20        |
| 2. La mutualisation des risques écologiques .....                                                                                             | 27        |
| 2.1. Les risques écologiques : de nouveaux risques sociaux ?.....                                                                             | 28        |
| 2.2. Assurer la soutenabilité de la protection sociale face à la crise écologique .....                                                       | 29        |
| 2.3. Assurer la cohésion territoriale de la couverture sociale face aux risques écologiques....                                               | 31        |
| 2.4. Sécuriser les « conditions environnementales d'existence » des individus .....                                                           | 31        |
| 2.5. La mutualisation des risques comme facteur indirect de lisibilité et d'acceptation des politiques de transition.....                     | 34        |
| 2.6. Obstacles et défis pour une protection sociale écologique .....                                                                          | 35        |
| <b>III. L'ATTÉNUATION : UN PILLIER DE L'ADAPTATION A LA CRISE ÉCOLOGIQUE .....</b>                                                            | <b>38</b> |
| 1. Pourquoi l'opposition entre adaptation et atténuation est inopérante, en particulier dans le domaine du social et du médico-social ? ..... | 39        |
| 2. Les obstacles à la décarbonation .....                                                                                                     | 41        |
| <b>CONCLUSION .....</b>                                                                                                                       | <b>43</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>                                                                                                                    | <b>45</b> |

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES EMPLOYÉS

AEE : Agence Européenne pour l'Environnement.

AFD : Agence Française de Développement

ASPH : Association Socialiste de la Personne Handicapée (aujourd'hui « Esenca »)

CESE : Conseil Économique Social et Environnemental

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNLE : Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale

COG : Conventions d'Objectifs et de Gestion

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

DRIAS : Donner accès aux scénarios climatiques Régionalisés français pour l'Impact et l'Adaptation de nos Sociétés.

DRESS : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux

FPRNM (ou fonds Barnier) : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

GIEC : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (IPCC en anglais)

GES : Gaz à Effet de Serre

HCC : Haut Conseil pour le Climat

HCSP : Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan

HCTS : Haut Conseil du Travail Social.

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

IPCC : Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC en français).

INED : Institut National d'Étude Démographique

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ND-GAIN : Notre Dame Global Adaptation Initiative

OIT : Organisation Internationale du Travail.

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PNSE : Plan National Santé-Environnement

RGA : Retrait-Gonflement des Argiles

RSO : Responsabilité Sociale des Organisations

RTC : Recul du Trait de Côte

SDES : Service des Données et Études Statistiques

SFEC : Stratégie Française de l'Énergie et du Climat

SSA : Sécurité Sociale de l'Alimentation

TRACC : Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique

UNICEF : United Nations International Children's Emergency Fund (Aujourd'hui « Fonds des Nations unies pour l'enfance » en français).

WBGT : Wet Bulb Globe Temperature

## LEXIQUE

**Adaptation** : préparation d'une société aux effets actuels ou à venir de la crise écologique. En tant que processus, l'adaptation peut aller de l'ajustement ponctuel à la transformation complète de la société, mais également le résultat de ce processus. Selon cette acception, l'adaptation s'oppose à la mal-adaptation qui désigne un ajustement insuffisant ou contre-productif sur le long terme.

**Atténuation** : effort de diminution de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Souvent réduite à la réduction des émissions carbone (décarbonation), l'atténuation concerne pourtant aussi l'émission d'autres polluants (chimiques, sonores, lumineux...), ainsi que la destruction ou l'appauvrissement de la biodiversité.

**Décarbonation** (voir **atténuation**).

**Durabilité** : capacité d'un système à assurer sa viabilité sur le long terme. Elle suppose une forme d'équilibre qui assure la soutenabilité économique, sociale et écologique de ce système. Une adaptation durable suppose donc de limiter l'accroissement des coûts économiques et des inégalités sociales causés par la crise écologique, mais également de réduire les activités humaines qui participent de l'aggravation de cette crise (atténuation).

**Exposition** : désigne, pour un individu, un groupe, ou une infrastructure, le fait de se situer dans un lieu susceptible d'être affecté par un risque.

**Justice environnementale** : terme polysémique qui renvoie à la fois à un mouvement social (né aux États-Unis dans les années 1980<sup>1</sup>), à un domaine de recherche en sciences sociales, et à une réflexion d'ordre éthique et philosophique. La justice environnementale peut se définir comme l'analyse et la critique des **inégalités environnementales**, qui se déclinent elles-mêmes à plusieurs niveaux et selon diverses modalités<sup>2</sup>. Ainsi, le prisme de justice environnementale peut être mobilisé pour analyser les inégalités entre différents pays (Nord-Sud), entre différentes régions, entre différentes générations (présentes et futures), entre les humains et les non-humains (la faune, la flore, les écosystèmes...) etc. Ces inégalités peuvent concerner la répartition des ressources, des nuisances, des risques (on parle alors de justice redistributive). Elle peut concerner l'égale participation des individus au processus de décision en matière d'écologie (on parle alors de justice procédurale). D'autres enjeux comme la réparation et l'indemnisation des biens sinistrés ou la valorisation de certains usages sont également analysés comme des enjeux liés à la justice environnementale.

**Mal-adaptation** (voir **Adaptation**).

**Précarité** : la précarité se définit par rapport au seuil de pauvreté, fixé en France à 60 % du revenu médian de la population. La précarité désigne l'ensemble des situations qui placent un individu juste au-dessus de ce seuil. Cette situation économique a des implications matérielles qui justifie l'emprunt

---

<sup>1</sup>Deldrève, V. (2020), « La fabrique des inégalités environnementales en France : approches sociologiques quantitatives », *Revue de l'OFCE*, 165, p. 120.

<sup>2</sup>Fransolet A., Laurent É. (2024), « Mapping and institutionalizing social-ecological inequalities for a just transition in Europe », *Sciences Po OFCE Working Paper*, n° 16.

de ce même terme pour désigner l'incapacité individuelle à satisfaire certains besoins élémentaires (précarité alimentaire, précarité énergétique...).

**Résilience** : capacité d'un système à assurer sa stabilité à court terme et sa viabilité au long terme (durabilité) malgré les fluctuations extérieures. Cette acception de la résilience la rapproche du concept de **robustesse**, employé par le biologiste Olivier Hamant<sup>3</sup>.

**Service climatique** : organisation visant à produire et mettre à disposition des données sur le climat actuel ou à venir afin de répondre aux besoins des acteurs publics ou privés et de soutenir leurs décisions, notamment en matière d'adaptation au changement climatique.

**Social et médico-social** : désigne à la fois un secteur (l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux ou ESSMS et des acteurs associés) et le champ d'action qui lui correspond. Par-delà leur diversité les ESSMS ont pour mission commune d'accompagner des personnes en situation de vulnérabilité, de dépendance ou de handicap (personnes précaires, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, majeurs protégés...). Parce qu'ils prennent en charge des formes de vulnérabilités et des besoins qui dépassent les soins médicaux (solitude, précarité, exclusion...), la dimension sociale de cette mission en fait un domaine distinct de celui de la santé (bien que lié à ce dernier).

**Vulnérabilité** : propension à être affecté par un risque (ici socio-écologique), compte tenu de la fragilité et des capacités d'adaptation dont dispose un individu, un groupe, ou une infrastructure donnée.

---

<sup>3</sup>Hamant O. (2023), *Antidote au culte de la performance : la robustesse du vivant*, Gallimard, Paris.

## INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) engage une réflexion sur la « transition écologique juste et sécurisante ». Le terme de « transition juste » naît historiquement d'une réflexion menée d'abord par les syndicats américains, puis par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), autour de la restructuration des emplois au sein d'une économie verte. La notion a depuis vu son sens évoluer<sup>4</sup> : en France, la crise des gilets jaunes a notamment mis l'accent sur la réduction de l'impact social de la taxe carbone<sup>5</sup>. Comme le souligne le récent rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), la « transition juste » a jusqu'ici été pensée pour limiter l'impact de politiques relevant de l'**atténuation** ou de la **décarbonation**<sup>6</sup> (c'est-à-dire des politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), ou à assurer le passage vers une économie verte).

Transition « juste » donc, mais aussi « sécurisante ». En apposant ce terme à l'expression « transition juste », la DGCS rappelle sa mission. Fonction essentielle de l'État social selon Robert Castel, la sécurisation des existences passe notamment par l'attribution de droits sociaux pour permettre aux individus de faire face aux risques (tels que la vieillesse, la maladie, le chômage<sup>7</sup>). Si la transition est dite « sécurisante », de quels risques faut-il se prémunir ici ? Certes, l'impact social des politiques d'atténuation peut fragiliser certaines existences et faire basculer dans la précarité des individus tout juste stabilisés<sup>8</sup>. Mais ce type de risque n'est plus le seul à menacer les existences : à mesure que la crise écologique s'aggrave, les risques dits écologiques ou environnementaux se multiplient et s'intensifient : inondations, sécheresses, retrait-gonflement des argiles (RGA), recul du trait de côte (RTC) etc. La notion de « transition juste et sécurisante » s'élargit donc en conséquence pour intégrer ce nouvel enjeu : celui de l'**adaptation**. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit l'adaptation comme « le processus d'ajustement au climat actuel ou attendu et à ses effets visant à en modérer les dommages et à exploiter les opportunités bénéfiques »<sup>9</sup>. L'adaptation s'impose comme un objet de préoccupation à mesure que la société subit les conséquences directes de la crise écologiques. Dès lors que la prévention des risques ne suffit plus, il faut faire place à l'adaptation.

Où en est la France en matière d'adaptation ? La Stratégie française de l'énergie et du climat (SFEC) intègre un Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), dont la troisième édition prévoit près de 52 mesures et 300 actions concrètes à mettre en œuvre (protection des populations, résilience des territoires et de l'économie, protection du patrimoine...<sup>10</sup>). Les progrès de ce plan, par comparaison avec le PNACC 1 et 2, sont soulignés par le Haut Conseil pour le Climat : intégration des prévisions climatiques via la Trajectoire de réchauffement de référence pour

<sup>4</sup>Wibeck V., Jacku A., Lee S., Linnér B.-O., (2024), « The Widening Scope of Just Transitions Research: A Review of an Emblematic Concept », *Environmental Policy and Governance*, 36, p. 181-193 ; Berthe, A., Turquet, P. (2023) « Just transition » dans Wulf C., Wallehnorst N. (coord.), *Handbook of the Anthropocene*, Springer.

<sup>5</sup>Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, Rapport, par Duvoux N., Lelièvre M. (coord.), p. 36-51.

<sup>6</sup>Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) (2020), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, Rapport n°2024-035R, par Allot F., Erpelding-Parier E., p. 27.

<sup>7</sup>Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

<sup>8</sup>Beaussier A.-L., Chevalier T., Palier B. (2024), « Qui supporte le coût de la transition environnementale ? Penser les inégalités face aux risques sociaux liés au changement climatique » *Revue française des affaires sociales*, p. 207-230.

<sup>9</sup>Voir Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC) (2022). « Glossary », *Annexe II dans Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Rapport. Cambridge University Press, p. 279-309.

<sup>10</sup>Ministère de la transition écologique (2026), « Plan national d'adaptation au changement climatique : point d'avancement après la première année de mise en œuvre », Rapport, URL : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Point\\_d\\_avancement\\_du\\_PNACC\\_juin\\_2026.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Point_d_avancement_du_PNACC_juin_2026.pdf)

l'adaptation au changement climatique (TRACC), augmentation des moyens alloués au Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM ou Fonds Barnier) et à la végétalisation des villes, amélioration du système de protection des travailleurs...Mais selon le Haut Conseil pour le Climat (HCC), ces efforts restent bien faibles au regard des besoins croissants en matière d'adaptation, dans la mesure où « les aléas climatiques induits par le réchauffement s'intensifient plus rapidement que les moyens mis en œuvre pour en limiter les impacts »<sup>11</sup>. Le rapport 2024 de la Cour des Comptes souligne également l'impréparation des politiques publiques actuelles face aux conséquences présentes et futures de la crise climatique<sup>12</sup>. Les raisons qui expliquent ce retard sont diverses : manque de moyens humains et financiers, nécessité de concertations régionales pour mieux évaluer les besoins d'adaptation (COP régionales), absence d'indicateurs de progrès et de suivi fiable, portée réglementaire insuffisante du plan dans son ensemble...Ce retard a un coût économique et humain qui s'accroît depuis plusieurs années : d'un point de vue strictement économique, la France compte parmi les dix pays les plus touchés par les catastrophes climatiques, ce qui en fait le pays européen le plus vulnérable<sup>13</sup> – alors même que l'Europe est le continent qui connaît le réchauffement le plus rapide<sup>14</sup>. À mesure que les épisodes extrêmes se multiplient, il apparaît de plus en plus nettement que l'inaction et l'impréparation seront particulièrement coûteuses (économiquement et humainement<sup>15</sup>) à long terme. D'où l'importance de se donner aujourd'hui les moyens pour anticiper les crises et limiter leurs effets.

L'adaptation est donc un défi global, qui concerne l'ensemble des activités humaines : énergie, agriculture, industrie, logement, urbanisme... Les enjeux liés à l'adaptation sont donc nombreux, spécifiques à chaque domaine et pourtant entremêlés les uns aux autres. La DGCS décide d'aborder la question par le prisme de sa mission, qui relève du social et du médico-social. Ce secteur se structure autour des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) qui, par-delà leur diversité, ont pour mission commune d'accompagner des personnes en situation de vulnérabilité, de dépendance ou de handicap. Les ESSMS prennent en charge des formes de vulnérabilités et des besoins qui dépassent les soins médicaux (solitude, précarité, exclusion...). Par conséquent, même si les liens avec le secteur de la santé sont très importants, la dimension sociale de cette mission en fait un domaine distinct<sup>16</sup>.

Plus qu'un simple biais vocationnel, la volonté d'aborder l'adaptation par le prisme du social et du médico-social répond à un constat déjà établi dans de nombreux pays du Sud exposés précocement aux risques écologiques : la protection sociale est un facteur déterminant de l'adaptation aux risques écologiques. Elle permet notamment d'absorber les chocs climatiques, d'éviter les stratégies de survies ou encore d'accélérer la reconstruction et donc de maintenir les capacités d'adaptation pour les risques futurs<sup>17</sup>. D'où l'idée, élaborée au sein des organisations

<sup>11</sup>Haut Conseil pour le Climat (HCC) (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, Rapport annuel, p. 4.

<sup>12</sup>Cour des comptes (2024), *L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique*, Rapport public annuel.

<sup>13</sup>Laurent E., *Construire une protection sociale écologique : le cas de la France face aux canicules* - Sciences Po OFCE Working Paper, n° 17.

<sup>14</sup>HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p. 90.

<sup>15</sup>Selon Patricia Crifo, auditionnée dans le cadre d'une mission d'information sénatoriale, « « Entre 1998 et 2017, les désastres géophysiques et liés au climat ont tué 1,3 million de personnes, et causé des dégâts - blessures, pertes de logement, besoins d'urgence - pour 4,4 milliards d'individus » (Sénat (2022), Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle, Rapport de mission d'information, par Vogel M. p. 31-32).

<sup>16</sup>Borgetto M. (2022), « Le secteur médicosocial : des origines à nos jours », Les Tribunes de la santé, 74(4), 17-26.

<sup>17</sup>OIT (2025), *Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste*, Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026.

internationales, de « protection sociale adaptative <sup>18</sup> » qui lie donc étroitement l'adaptation et les politiques de cohésion sociale. L'importance du secteur social et médico-social pour l'adaptation n'est donc plus à prouver, et il est certain que la qualité des services dispensés en France est un atout indéniable face aux crises à venir<sup>19</sup>.

Cela signifie-t-il que le système social et médico-social français est effectivement prêt pour faire face à ces risques écologiques ? Une confiance aveugle dans le système de protection sociale risquerait de masquer certaines de nos vulnérabilités face aux crises à venir. En effet, le HCC juge que « certaines vulnérabilités spécifiques (habitants des zones denses, enfants, femmes enceintes, personnes âgées, situation de handicap, pauvreté, personnes atteintes de maladies chroniques) n'ont pas été assez prises en compte dans le PNACC 3 » et invite à considérer davantage « les vulnérabilités sociales dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation, afin de permettre le ciblage des aides en faveur de la prévention et de la résilience »<sup>20</sup>. Cet avertissement doit être pris au sérieux, sous peine de participer d'un « mythe de la sûreté<sup>21</sup> » : la qualité du système français de protection sociale peut paradoxalement constituer une source de vulnérabilité si elle aboutit à surestimer le niveau de préparation et à baisser la vigilance collective face aux risques. D'où le besoin, à travers la présente revue de littérature, de dresser un bilan à la fois des vulnérabilités face aux risques, du niveau actuel de préparation, et des leviers d'action dont nous disposons pour garantir l'adaptation du système social et médico-social.

## I. EXPOSITIONS ET VULNÉRABILITÉS AUX RISQUES ÉCOLOGIQUES : LE CAS DES PUBLICS DGCS

Les besoins de la population en matière d'adaptation dépendent de deux variables : l'exposition et la vulnérabilité face aux risques. L'**exposition** désigne ici la présence d'individus dans un lieu susceptible d'être affecté par un risque, tandis que la **vulnérabilité** désigne la propension pour un individu ou un groupe à être affecté par un risque donné, compte tenu de sa fragilité et des capacités d'adaptation à sa disposition<sup>22</sup>. Ces deux variables ne concernent pas la population de manière homogène. Les publics visés par les politiques de la DGCS sont tout particulièrement exposés et vulnérables (parfois de plusieurs manières) face aux aléas liés à l'environnement. La prise en compte de la fragilité de ces publics montre qu'il n'existe pas de risque écologique pur, mais seulement des « risques socio-écologiques<sup>23</sup> », puisque ces risques touchent les individus de manière différenciée en fonction de leur niveau de revenu, de leur âge, de leur état de santé, de leur genre, etc.

<sup>18</sup>Bowen T. V. et al. (2020), *Adaptive Social Protection : Building Resilience to Shocks*, 3 vol., *International Development in Focus*, World Bank Group.

<sup>19</sup>C'est une des raisons pour lesquelles la France apparaît, relativement au reste du monde, comme l'un des pays les mieux armés pour faire face aux risques écologiques. Ainsi, la Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) place la France au 16ème rang mondial en matière de préparation face au changement climatique. Voir ND-GAIN, *Country Index Ranking*, URL : <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>.

<sup>20</sup>HCC (2025) « Avis sur le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) : une première étape pour garantir la résilience et la protection des populations », *Avis*, p. 8.

<sup>21</sup>Magnan, A.-K. et Duvat, V. (2015). « La fabrique des catastrophes « naturelles » » *Natures Sciences Sociétés*, 23(2), p. 97-108.

<sup>22</sup>Définitions proposées à partir de celles fournies par le GIEC. Voir IPCC (2022). « Glossary », *op. cit.*

<sup>23</sup>Fourcade, N. et Laurent, É. (2025). *Avant-propos. Protection sociale, transition écologique, communs : trilogie, trilemme, triangle*. *Revue française des affaires sociales*, 254(4), p. 7-23.

## 1. La pauvreté et la précarité

La pauvreté et la précarité<sup>24</sup> sont largement reconnues dans la littérature comme un facteur majeur d'exposition et de vulnérabilité aux risques écologiques. D'une part, les zones habitées par les populations les plus précaires sont souvent surexposées aux risques. Par exemple, les travaux en épidémiologie de L. Adelaïde et al. témoignent de la surexposition (*overexposure*) des personnes habitant les zones urbaines à la combinaison de plusieurs risques écologiques (fortes températures, pollution atmosphérique et manque de végétation<sup>25</sup>). Or, dans ces zones urbaines, selon l'INSEE, les populations les plus pauvres se trouvent surreprésentées<sup>26</sup>. Ces populations sont donc davantage exposées, mais également plus vulnérables. Les géographes K. Fujiki et O. Finance montrent que le statut socio-économique conditionne l'accès à un certain nombre de ressources et restreint ainsi le champ des possibles en matière de stratégies d'adaptation individuelles<sup>27</sup>. Ainsi, la faiblesse des revenus et des épargnes, le manque de capital social, et le fait d'être locataire sont identifiés comme de facteurs de vulnérabilité importants en cas de catastrophe. Face aux vagues de chaleur, les inégalités d'accès aux espaces verts et bleus<sup>28</sup>, ou la précarité énergétique peuvent également constituer des facteurs de vulnérabilité pour les plus modestes. L'INSEE souligne qu'en plus d'être surexposées, les populations les plus précaires manquent également des ressources nécessaires pour rendre ces zones habitables (rénovation énergétique), ou pour éviter les aléas (télétravail, logement secondaire<sup>29</sup>).

Ces inégalités d'exposition et de vulnérabilité face aux divers risques écologiques sont susceptibles de s'entretenir. Ainsi, lors de vagues de chaleurs, Santé Publique France souligne que l'inégale exposition aux polluants favorise chez les plus modestes certaines maladies (maladies chroniques<sup>30</sup>, diabète, obésité, dépression, problèmes respiratoires<sup>31</sup>, AVC<sup>32</sup>...) qui affectent

<sup>24</sup>Le seuil de pauvreté est fixé en France à 60 % du revenu médian de la population. La précarité désigne l'ensemble des situations qui placent un individu juste au-dessus de l'état de pauvreté. Voir CNLE (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, op. cit., p. 13.

<sup>25</sup>Adelaïde L. et al. (2024), « *Environmental and social inequities in continental France: an analysis of exposure to heat, air pollution, and lack of vegetation* », *Journal of Exposure Science & Environmental Epidemiology*, n° 34, p. 962-972.

<sup>26</sup>En 2022, selon l'INSEE, les territoires les plus exposés aux chaleurs anormales abritaient près de 1,2 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Voir : HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, Rapport annuel, p. 43.

<sup>27</sup>Fujiki K., Finance O. (2022) « *Exposition et vulnérabilité sociale des villes françaises au risque inondation : une analyse spatiotemporelle à fine échelle (1999-2017)* », *Cybergeog: European journal of geography*, document 1020, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeog/39179>.

<sup>28</sup>Schüle S.A. et al. (2019), « *Social Inequalities in Environmental Resources of Green and Blue Spaces : A Review of Evidence in the WHO European Region* », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 16.

<sup>29</sup>INSEE, Banque de France (2024) « *Îlots de chaleur urbains et inégalités : L'expérience des villes françaises* », Document de travail n°966 par Grislain-Lettré C., Sixou J., Sotura A. Voir aussi Oxfam, Ghatt'Up (2025) « *Passoires et bouilloires thermiques. Enseignements tirés de la Seine-Saint-Denis* », par Hammou S.M. et Huart S., URL : [https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2025/06/GhattupxOxfam\\_passoires-thermiques-VF\\_sous-embargo-1er-juillet-00H00-CET-2.pdf](https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2025/06/GhattupxOxfam_passoires-thermiques-VF_sous-embargo-1er-juillet-00H00-CET-2.pdf) ; Salesse C. (2026), « *Who suffers the heat? Partial adaptation and persistent inequalities in France* », *Ecological Economics*, n° 241, sp.

<sup>30</sup>DREES (2022) « *Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie* », *Etudes et résultats*, n° 1243 ; Akinbami L.J., Simon A.E., Rossen L.M., (2016) « *Changing trends in asthma prevalence among children* », *Pediatrics*, vol. 137, p. 1-7.

<sup>31</sup>Pelletier E. et al. (2023), « *Système respiratoire* » dans Goupil-Sormany I. (dir.), *Environnement et santé publique, fondements et pratiques*, EHESP, p. 943-967.

<sup>32</sup>DREES (2022) « *En France, les AVC sont plus fréquents, plus graves et moins souvent pris en charge en unité spécialisée pour les personnes les plus modestes* », *Etudes et résultats*, n° 1219, URL : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/en-france-les-avc-sont-plus-frequents-plus>.

directement la capacité des individus à s'adapter aux aléas climatiques<sup>33</sup>. Ces dynamiques peuvent expliquer les taux de mortalité plus élevés observés par S. Deguen et al. chez les plus modestes en cas de pic de pollution<sup>34</sup>.

Il faut encore compter parmi les facteurs de vulnérabilité d'autres formes d'inégalités sociales. Le Conseil National des politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale (CNLE) montre combien la part importante du budget accordée par les classes populaires à l'alimentation ou à l'énergie rend ces populations particulièrement dépendantes face à la hausse des prix de l'énergie et à l'inflation des biens de consommation. La précarité économique est donc étroitement liée à la précarité énergétique<sup>35</sup> et la précarité alimentaire<sup>36</sup>, qui accroissent la vulnérabilité face aux risques écologiques. Enfin, les plus modestes subissent également des inégalités médicales attestées par de nombreuses institutions comme la Fédération hospitalière de France<sup>37</sup> ou la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)<sup>38</sup> : pour des raisons financières et géographiques, les populations modestes sont moins bien prises en charge que le reste de la population française. En plus d'être davantage exposés et vulnérables, les individus les plus modestes sont donc également moins bien soignés que le reste de la population.

Le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP) souligne qu'en plus des risques directs, les plus modestes sont également sensibles aux « dommages élargis » de la crise écologique, c'est à dire à l'ensemble des externalités liées à la crise que le système d'assurance actuel ne permet pas toujours de prendre en charge (par exemple, le coût d'une perte d'emploi ou d'un déménagement<sup>39</sup>).

Ces inégalités face aux risques écologiques ne sont pas statiques. Tout comme la pauvreté est un facteur de vulnérabilité, la vulnérabilité aux risques écologiques est elle-même un facteur appauvrissant. Les effets de la crise écologique entraînent en effet de fortes dépenses de réparation, de remplacement et de reconstruction, dont la prise en charge par les assurances reste complexe et parfois insuffisante<sup>40</sup>. Ces dépenses, insoutenables pour les foyers les plus modestes, peuvent participer à les appauvrir encore davantage, et donc à les rendre plus vulnérables encore face aux crises, formant un « cercle vicieux<sup>41</sup> ». Pour reprendre l'expression de D. Desbordes et Q.

<sup>33</sup>Par exemple, le diabète augmente le risque d'accidents cardiovasculaire en cas de vague de chaleur. Voir Ratter-Rieck J. M., Roden M., & Herder C. (2023), « Diabetes and climate change: current evidence and implications for people with diabetes, clinicians and policy stakeholders. *Diabetologia*, 66(6), p. 1003–1015.

<sup>34</sup>Deguen S, et al. (2015), « Neighbourhood Characteristics and Long-Term Air Pollution Levels Modify the Association between the Short-Term Nitrogen Dioxide Concentrations and All-Cause Mortality in Paris », *PloS One*, 10(7).

<sup>35</sup>Selon l'IGAS, plus de 6 millions de personnes en France sont en situation de précarité énergétique, entendue comme le fait pour individu d'« [éprouver] dans [son] logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de [ses] besoins élémentaires » Voir IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 20.

<sup>36</sup>Selon l'IGAS, plus de 7 millions de personnes en France sont en situation d'insécurité alimentaire, entendue comme « le fait de ne pas avoir accès, de manière régulière, à une quantité d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux » (Ibid. p. 20, 76-77)

<sup>37</sup>Fédération hospitalière de France, Ipsos BVA (2026) « Baromètre de l'accès aux soins. Troisième édition », Rapport/conférence de presse, URL: <https://www.ipsos.com/fr-fr/barometre-de-lacces-aux-soins>.

<sup>38</sup>DREES (2021), *Renoncement aux soins : la faible densité médicale est un facteur aggravant pour les personnes pauvres*, Etudes et résultats n°1200.

<sup>39</sup>Haut-Commissariat à la Stratégie et au plan (HCSP) (2025), *Vulnérabilité (morbidité et mortalité) de la population face aux vagues de chaleur*, Avis, p. 18.

<sup>40</sup>Secours catholiques (2026), *La crise climatique vue par les personnes qui la vivent : témoignages et recommandations pour une adaptation juste*, Rapport, p. 48.

<sup>41</sup>Agence européenne pour l'environnement (AEE) (2024), *European Climate Risk Assessment, Rapport*, p 336.

Ghesquière<sup>42</sup>, la « pente pauvreté-vulnérabilité » menace de multiplier à long terme le nombre de personnes pauvres ou précaires suite à l'aggravation des crises écologiques.

## 2. L'enfance et la petite enfance

Le récent rapport du Ministère des solidarités et de la santé sur « les mille premiers jours » de l'enfant rappelle que cet âge constitue « une période sensible pour le développement et la sécurisation de l'enfant, qui contient les prémisses de la santé et du bien-être de l'individu tout au long de la vie<sup>43</sup> ». La sensibilité lors de la petite enfance se traduit notamment par une plus grande vulnérabilité face aux risques écologiques. La vulnérabilité des enfants tient d'abord à leur fragilité de leur organisme face aux dangers. V. Masson-Delmotte rappelle que les enfants « ne peuvent pas réguler leur température corporelle » et sont donc particulièrement vulnérables aux vagues de chaleur<sup>44</sup>. Le rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) portant sur les risques liés à l'eau souligne leur sensibilité aux bactéries présentes dans l'eau lors des inondations ainsi que le risque de noyades<sup>45</sup>. L'article récent de L. Rizzo et M. Candida-Rizzo atteste que la sensibilité des enfants à la fumée lors d'incendies est largement documentée dans la littérature scientifique<sup>46</sup>. La dangerosité de ces conséquences se mesure également à leur impact sur développement physique et psychologique au long terme<sup>47</sup>. Un rapport d'information au Sénat de 2023 s'inquiétait des risques représentés par les événements climatiques extrêmes pour la continuité de l'éducation des enfants<sup>48</sup>. Selon le Haut Conseil pour le Climat (HCC), la fermeture forcée d'établissements, la dégradation des bâtiments ou leur réquisition pour servir d'abri lors des crises peuvent amplifier des inégalités scolaires qui affectent durablement les parcours de vie<sup>49</sup>. Malgré la fragilité des enfants et les conséquences de leur état de santé pour le reste de leur vie, les enfants sont tout particulièrement exposés à certains risques écologiques : l'association *Deutsche Umwelthilfe* remarquait ainsi que dans 6 villes allemandes, la pollution atmosphérique était en moyenne 7,2 % plus forte à un mètre du sol qu'à deux mètres de hauteur<sup>50</sup>.

Le rapport récent du Fonds d'urgence international des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) sur les risques climatiques encourus par les enfants dresse un bilan chiffré de l'exposition et de la vulnérabilité des enfants aux risques écologiques (sécheresses, vagues de chaleur, tempêtes tropicales, inondations, submersions, incendies, polluants atmosphériques, paludisme, tempêtes de

<sup>42</sup>Ghesquière Q., Desbordes D. (2025), *S'adapter ou mourir : coexister avec le changement climatique*, Rue de l'échiquier, Paris.

<sup>43</sup>Ministère des solidarités et de la santé (2020), *Les 1000 premiers jours : là où tout commence*, Rapport de la commission des 1000 premiers jours, par Cyrulnik B. et al., p. 12.

<sup>44</sup>Masson-Delmotte V. (2015) « Changement climatique : comment respecter les droits de l'enfant ? » dans Zeittoun C (dir), *Sommes-nous bien traitants avec nos enfants*, Doin.

<sup>45</sup>AEE (2024), *Responding to climate change impacts on human health in Europe: focus on floods, droughts and water quality*, Rapport, p. 24.

<sup>46</sup>Rizzo L., Cândida Rizzo M. (2025) « Wildfire smoke and health impacts: a narrative review », *Jornal de pediatria*, n° 101, p. 56-64.

<sup>47</sup>UNICEF (2024), *A Threat to Progress : confronting the effects of climate change on child health and well-being*, Rapport, URL : [https://www.unicef.org/media/159341/file/A\\_Threat\\_to](https://www.unicef.org/media/159341/file/A_Threat_to), p. 11-19.

<sup>48</sup>Sénat (2023) *Le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique*, Rapport d'information n°800 par Havet, N., URL: <https://www.senat.fr/rap/r22-800/r22-8001.pdf>.

<sup>49</sup>HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, op. cit., p. 43. Voir aussi : Prentice C., Vergunst M., F., Minor K. et al. (2024), « Education outcomes in the era of global climate change ». *Nat. Clim. Chang.* N°14, p. 214-224.

<sup>50</sup>Deutsche Umwelthilfe (2018), « Neue Luftqualitätsmessungen der Deutschen Umwelthilfe : 115 Städte und Gemeinden überschreiten NO<sub>2</sub>-Grenzwert », Communiqué de presse, URL : <https://www.duh.de/presse/pressemitteilungen/pressemitteilung-neue-luftqualitaetsmessungen-der-deutschen-umwelthilfe-115-staedte-und-gemeinden-ueberschreiten-no2-gr/>

sable/poussière, chaleur extrême...) à travers le monde<sup>51</sup>. En ce qui concerne la France, le résultat de cette enquête est contrasté. Son indice de vulnérabilité (*Child vulnerability score*) est très bas, en raison notamment de la qualité – relative à l'échelle mondiale – de son système de santé et de sa protection sociale. En revanche, son indice d'exposition aux multi-aléas (indice qui quantifie le risque d'accumulation de plusieurs risques écologiques simultanés) compte parmi les plus élevés en Europe, avec le Royaume-Unis et l'Espagne. Les enfants français sont particulièrement susceptibles d'être touchés simultanément par les effets de la sécheresse, des vagues de chaleur et des pics de pollution. Ces multi-aléas, dont l'intensité et la récurrence sont voués à s'accroître, sont une source de traumatismes accumulés (anxiété, dépression, syndrome post-traumatique) qui peuvent ralentir le développement psychologique et l'apprentissage des enfants<sup>52</sup>.

Il faut encore noter que si la France, toujours selon l'UNICEF, dispose pour l'heure d'un score de vulnérabilité (*vulnerability score*) relativement bas, ce résultat pris isolément ne doit pas masquer l'existence d'inégalités sociales au sein de la population des enfants en France, en particulier en fonction du revenu des parents. Les inégalités liées au statut socio-économique touchent particulièrement les enfants, dans la mesure où 21 % d'entre eux vivent en situation de pauvreté en France, contre 14,8 % de la population générale. Ainsi les enfants pauvres subissent une « double peine », illustrée par exemple par le fait qu'ils sont à la fois plus exposés et plus fragiles face à la pollution de l'air<sup>53</sup>.

### 3. Le vieillissement

Les personnes âgées sont plus vulnérables face au changement climatique, en premier lieu à cause des fragilités biologiques qui accompagnent le processus de vieillissement. Dans son ouvrage collectif dédié au rapport entre vieillissement et environnement, la chercheuse en neurosciences A. Marcilhac rappelle que la plupart des critères en discussion visant à définir la « fragilité » des personnes âgées (critères de Fried<sup>54</sup>, instabilité homéostatique<sup>55</sup>...) impliquent notamment une perte des capacités d'adaptation de l'organisme aux conditions environnementales et aux maladies<sup>56</sup>. Ces pertes de capacités d'adaptation peuvent encore être aggravées par certains traitements médicaux, recensés en fonction de leurs effets sur la santé (et notamment sur la thermorégulation) par L. Hospers et al<sup>57</sup>. Ainsi, l'adaptation de l'organisme face aux variations de températures est rendue particulièrement difficile pour les personnes âgées, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux risques écologiques, notamment les climatiques<sup>58</sup>.

Le vieillissement n'est pourtant pas un processus biologique linéaire ; chacun vieillit à un rythme différent en fonction de nombreux facteurs dont certains sont génétiques et d'autres épigénétiques – c'est-à-dire liés aux interactions entre le génome et l'environnement tout au long de

<sup>51</sup>UNICEF (2026), *Children's Climate Risk Report, Rapport*, URL : <https://data.unicef.org/resources/childrens-climate-risk-report-2026>.

<sup>52</sup>*Ibid.*, p. 42.

<sup>53</sup>UNICEF (2021), *De l'injustice sociale dans l'air : pauvreté des enfants et pollution de l'air, Rapport*, p. 5.

<sup>54</sup>Les 5 critères dits « de Fried » sont : la perte de poids involontaire, l'épuisement auto-déclaré, la faible endurance, la faible vitesse de marche et le faible niveau d'activité physique (Voir : Fried L.P., Catherine Tangen C.M., Walston J., Newman A.B. (2001), « Frailty in Older Adults Evidence for a Phenotype », *The Journals of Gerontology: Series A*, vol. 56, no 3., Grenoble.

<sup>55</sup>Le terme désigne la difficulté à maintenir des constantes du milieu intérieur dans des valeurs normales.

<sup>56</sup>Marcilhac A. (2021), « Introduction », dans *Environnement et vieillissement, Carrefours des idées*, p. 19-37.

<sup>57</sup>Hospers L., Dillon G. A., McLachlan A. J., Alexander L. M., Kenney W. L., Capon A., Ebi K. L., Ashworth, E., Jay O., Mavros, Y. (2024). « The effect of prescription and over-the-counter medications on core temperature in adults during heat stress: a systematic review and meta-analysis », *EClinicalMedicine*, 77, 102886.

<sup>58</sup>Une personne de plus de 80 ans a 4,8 fois plus de risques de décéder si elle est exposée à une journée avec des températures supérieures à 30 °C par rapport à une journée avec des températures de 15 à 20 °C (Salesse C. (2026) « Who suffers the heat? Partial adaptation and persistent inequalities in France », *op. cit.* ).

la vie. L'état de santé d'une personne âgée est déterminé par l'ensemble des expositions d'un individu tout au long de sa vie – ce qu'on nomme également « exposome<sup>59</sup> ». Aussi les inégalités d'exposition aux risques écologiques s'accumulent-elles au cours de la vie d'un individu, et ce cumul des expositions creuse les inégalités de santé (et donc de vulnérabilité) au sein même de la population des personnes âgées.

Enfin, la vulnérabilité des personnes âgées ne se limite pas à une fragilisation physiologique. La vieillesse est aussi un temps déterminé socialement, que le sociologue du vieillissement V. Caradec caractérise comme une « déprise<sup>60</sup> ». Cette « déprise » se traduit notamment sur le plan relationnel par une réorganisation parfois appauvrissante des liens sociaux<sup>61</sup>. L'intégration de la dimension sociale du vieillissement est utile pour comprendre la vulnérabilité des personnes âgées face aux risques écologiques : S.C. Akhter-Khan et J. Holt Lunstad et S. Liu soulignent en effet que l'isolement et la solitude constituent des facteurs de vulnérabilité attestés face aux aléas climatiques<sup>62</sup>.

#### 4. Le handicap

Plusieurs travaux montrent la surreprésentation des personnes à mobilité réduites (personnes âgées ou handicapées) parmi les victimes des inondations, en particulier lorsque les infrastructures sont maladaptées ou vétustes<sup>63</sup>. M. Diakakis et K. Papagiannaki ont repéré, à partir d'une étude de cas, certains facteurs explicatifs liés au bâti : au risque de se trouver piégé aux rez-de-chaussée et aux niveaux souterrains dans des immeubles d'habitation sans possibilité d'évacuation verticale, s'ajoutent les cas d'effondrement des bâtiments<sup>64</sup>. Ce type de vulnérabilité aux risques écologiques est la conséquence d'un problème plus général, qui tient à l'environnement sociétal peu adapté dans lequel évoluent déjà les personnes en situation de handicap et qui désavantage également les personnes âgées en cas de crise. Par ailleurs, le Haut conseil de santé publique rappelle que les personnes en situation de handicap sont également plus vulnérables aux vagues de chaleur<sup>65</sup>. En fonction des pathologies, certaines fonctions biologiques peuvent se trouver altérées, que ce soit la thermorégulation du corps, dans le cas de lésions moléculaires ou de sclérose en plaque, ou la perception des signes de déshydratation pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson ou d'Alzheimer<sup>66</sup>. La chaleur peut également devenir une source de stress importante dans le cas des troubles du spectre de l'autisme, qui s'accompagnent fréquemment d'hypersensibilités sensorielles<sup>67</sup>. Malgré ces besoins médicaux essentiels, le Défenseur des droits alerte sur les discriminations

<sup>59</sup>David A., Warembourg C., Bessonneau V., Benmarhnia T., Giroux É. Bonvallet N. (2023), « Exposome », dans Goupil-Sormany I., Debia M., Glorennec P., Gonzalez J. Noisel N., Environnement et santé publique : Fondements et pratiques, EHESP, p. 143-162.

<sup>60</sup>Caradec V. (2004), « (Dé)prise, (dés)intérêt et étrangeté au monde » dans *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Presses universitaires de France.

<sup>61</sup>Campéon A. (2016), « Vieillesse isolées, vieillesse esseulées ? Regards sur l'isolement et la solitude des personnes âgées » *Gérontologie et société*, 38, n° 149(1), 11-23.

<sup>62</sup>Akhter-Khan S.C., Holt-Lunstad J., Liu, S. (2026). « Social connection and loneliness in the era of extreme weather and climate change ». *Nature Health*, 1, p.179 - 190.

<sup>63</sup>Akhter-Khan, S.C., Holt-Lunstad, J., Liu, S. (2026). « Social connection and loneliness in the era of extreme weather and climate change ». *Nature Health*, 1, p.179 – 190 ; Diakakis M., Papagiannaki K. (2021) « Characteristics of indoor flood fatalities. Evidence from Greece », *Sustainability*, n° 13(15).

<sup>64</sup>Diakakis M., Papagiannaki K. (2021) « Characteristics of indoor flood fatalities. Evidence from Greece », *Sustainability*, n° 13(15).

<sup>65</sup>Haut Conseil de Santé Publique (2025), *Vulnérabilité (morbidité et mortalité) de la population face aux vagues de chaleur*, op. cit., p. 41.

<sup>66</sup>Handicap.fr (2026), « Canicule : pourquoi le handicap augmente-t-il les risques? » par AFP avec Costil C., URL :<https://informations.handicap.fr/a-canicule-pourquoi-le-handicap-augmente-t-il-les-risques-39333.php>.

<sup>67</sup>Ibid.

médicales subies par les personnes en situation de handicap<sup>68</sup>. Qu'elles soient liées à un refus de prise en charge, au manque d'accessibilité des lieux, ou à l'inadaptation des dispositifs de soin, ces discriminations accroissent la vulnérabilité des personnes en situation de handicap en cas de crise.

Ces vulnérabilités s'ajoutent au statut socio-économique souvent défavorisé des personnes en situation de handicap. La syndicat belge *Esenca* souligne que les problèmes d'accessibilité, cumulés à des moyens financiers modestes, peuvent contraindre ces personnes à habiter des zones urbaines particulièrement exposées aux risques (pollution, forte chaleur) et où l'accès aux espaces verts est souvent limité<sup>69</sup>.

## 5. Les inégalités de genre

Le récent rapport du conseil économique social et environnemental (CESE) montre que les inégalités environnementales se déclinent aussi par le prisme du genre<sup>70</sup>. Le caractère genré des inégalités environnementales trouve d'abord sa racine dans les inégalités économiques liées au genre : les femmes étant tendanciellement plus pauvres (70 % des personnes pauvres en France sont des femmes<sup>71</sup>), elles sont donc plus exposées et plus vulnérables car tendanciellement privées des diverses ressources (matérielles, immobilières, sociales...) favorisant l'adaptation en cas de crise. Les économistes M. Tivadar et Y. Schaeffer montrent que, dans les villes françaises, les femmes seules sont particulièrement exposées à la pollution industrielle et accèdent moins facilement aux espaces verts<sup>72</sup>. Par ailleurs, Oxfam rappelle que les normes de genre se traduisent par une surreprésentation des femmes dans les métiers du *care*, particulièrement exposés lors de catastrophes naturelles<sup>73</sup>. L'Académie Nationale de Médecine (ANM) montre que certaines maladies dont le risque augmente lors des vagues de chaleur (AVC ou encore infarctus de la myocarde) sont moins bien prises en charge lorsque le patient est une femme (délais plus longs, diagnostics moins précis...<sup>74</sup>). Enfin, d'autres risques touchant les femmes se trouvent aggravés indirectement par les risques écologiques. Ainsi, l'ONU estime que les féminicides au niveau mondial augmentent en moyenne de 28 % en période de canicule<sup>75</sup>.

## 6. Le racisme environnemental

Enfin – même si ce constat n'entre pas directement dans le ciblage des politiques pilotées par la DGCS – il faut prendre en compte le fait que les minorités ethniques sont également plus susceptibles d'être exposées et vulnérables face aux risques écologiques. L'enquête « Trajectoires et origines », menée par l'Institut National d'étude démographique (INED) en 2016 avec le soutien de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), montre la surexposition aux pollutions

<sup>68</sup> Défenseur des droits (2025) « Lutter contre les discriminations dans l'accès aux soins. Un enjeu d'égalité » Rapport, p. 18-19.

<sup>69</sup> Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH) (2020), *Changements climatiques. Quels enjeux pour les personnes en situation de handicap ?*, Rapport, par De Schepper M.

<sup>70</sup> Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) (2023), *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique*, Avis/Rapport, par Niakaté A. et Gatet, A.

<sup>71</sup> Ibid. p. 80.

<sup>72</sup> Tivadar, M., Schaeffer, Y.. (2026) "From spatial segregation to environmental inequalities: Mathematical and empirical evidence". *Ecological Economics*, n°243.

<sup>73</sup> 83 % des soignant.es sont des femmes selon Oxfam (2026) *Santé et Climat : la fièvre monte, comment le changement climatique menace notre santé*, Rapport, p. 30, URL : <https://www.oxfamfrance.org/rapports/sante-et-climat-comment-le-changement-climatique-menace-notre-sante/>.

<sup>74</sup> Académie Nationale de Médecine (2025) « L'inégalité de prise en charge de l'infarctus du myocarde chez les femmes en France », par Gilard, Bulletin n°209, p. 471-479 ; Lebeau R., Cordonnier C. (2025) « Accident vasculaire cérébral chez les femmes. Quelles spécificités ? », *La presse médicale formation*, n° 6(5).

<sup>75</sup> ONU Info (2025), « La crise climatique entraîne une augmentation des violences sexistes », URL : <https://news.un.org/fr/story/2025/04/1154921>

diverses subie par les immigrés et leurs descendants en France<sup>76</sup>. Ce fait s'explique notamment par des phénomènes de ségrégation géographique, eux-mêmes liés aux inégalités socio-économiques subies par ces populations<sup>77</sup>. Le cas de territoires dits d'Outre-mer est un cas extrême illustrant cette articulation entre ségrégation spatiale et risque environnementaux. De nombreux scandales sanitaires et écologiques révèlent des inégalités environnementales qui persistent dans les territoires d'Outre-Mer, dues, soit, aux conséquences au long terme de certaines activités industrielles ou militaires particulièrement polluantes (comme les bananeraies aux Antilles<sup>78</sup>, ou les essais nucléaires en Polynésie française<sup>79</sup>), soit à l'insuffisance des moyens dont disposent ces territoires pour faire face aux risques qu'ils rencontrent. *Notre Affaire à tous* et al. pointent notamment les nombreuses difficultés d'approvisionnement en eau dans de nombreux territoires dits d'Outre-Mer<sup>80</sup>. Selon M. Adam et W. Acker, le cas des gens du voyage, particulièrement exposés aux pollutions chimiques, illustrerait également l'existence de certaines formes de « racisme environnemental » sur le territoire hexagonal, dû à une ségrégation spatiale forte<sup>81</sup>.

La littérature sur la vulnérabilité des individus concernés par les politiques menées par la DGCS permet de mieux cerner les facteurs biologiques et sociaux qui rendent difficile – sinon impossible – l'adaptation de ces individus par leurs propres moyens. S'en remettre à l'adaptation individuelle revient à méconnaître que beaucoup sont privés des ressources nécessaires (physiologiques, matérielles, sociales...) pour faire face aux nouveaux risques écologiques. C'est pourquoi, selon le CNLE, l'inaction politique en matière d'adaptation constitue dans les faits la politique la plus injuste qui soit<sup>82</sup>. Le HCC juge qu'en accroissant les vulnérabilités, l'impréparation aux risques écologiques rendra l'action publique future plus complexe et plus coûteuse, humainement et économiquement<sup>83</sup>. Dans cette optique, la crise écologique appelle donc une action politique, dont la protection des individus face aux risques est un enjeu majeur.

Cette idée est en tout cas reconnue par la « loi européenne sur le climat »<sup>84</sup> de 2021, qui oblige chaque État à organiser l'adaptation au changement climatique. Mais le caractère fragmenté et imprécis des normes en matière d'adaptation limite largement la portée de cette obligation qui, selon le HCC, ne s'applique effectivement au niveau local en France qu'aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants<sup>85</sup>. L'HCC juge par ailleurs que ces

<sup>76</sup>Carrère M., De Montalembert M. (2025). « Introduction », *Vie sociale*, 50-51(2), p. 7-18.

<sup>77</sup>McAvay H., 2018, « How Durable Are Ethnoracial Segregation and Spatial Disadvantage ? Intergenerational Contextual Mobility in France », *Demography*, vol. 55, p. 1507-1545.

<sup>78</sup>Le Moal P., Pierre-Charles Ph. (2023), « Chlordécone, un crime d'État impuni ? », dans Boursier Ph, Guimont C. (dir), *Écologies, Le vivant et le social, La Découverte*, Paris, p. 398-404.

<sup>79</sup>Philippe Sébastien et Statius Tomas (2021) *Toxique. Enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie*, Paris, PUF ; ONU Info (2020), « L'héritage des essais nucléaires est la plus cruelle des injustices environnementales, met en garde un expert des droits de l'homme », URL : <https://news.un.org/fr/story/2020/07/1073221>

<sup>80</sup>*Notre Affaire à Tous* et al. (2025), *Soif de justice : Agir contre les discriminations environnementales d'accès à l'eau potable dans les territoires dits d'Outre-mer, Rapport collectif*, par Feyeux E.

<sup>81</sup>Adam M., Acker W, (2025) « " On voit le racisme du ciel. " Contre l'antitsiganisme : visibiliser le racisme environnemental, lutter pour la justice sociale ». *Métropoles*, 36 ; « Aires d'accueil des gens du voyage : un racisme environnemental ? », dans Boursier Ph, Guimont C. (dir), (2023), *Écologies, Le vivant et le social, La Découverte*, Paris.

<sup>82</sup>CNLE (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, op. cit., p. 5.

<sup>83</sup>HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p. 19.

<sup>84</sup>Règlement 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat »), Article 5 sur l'adaptation au changement climatique, alinéa 4 : « Les États membres adoptent et mettent en œuvre des stratégies et des plans d'adaptation nationaux qui [...] reposent sur de solides analyses du changement climatique et des vulnérabilités, des évaluations des progrès accomplis et des indicateurs et guidés par les meilleures données scientifiques disponibles et les plus récentes ».

<sup>85</sup>HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, op. cit., p. 46.

plans souffrent d'un manque de financements et d'articulation au niveau national, ce qui rend leurs prescriptions peu contraignantes<sup>86</sup>. Ces lacunes juridiques semblent expliquer le constat de R. Luporini, chercheur en droit international : la mise en cause de la puissance publique en matière d'adaptation reste minoritaire parmi les procès pour inaction climatique contre les puissances publiques au niveau mondial<sup>87</sup>. Mais, comme l'indique le HCC, la protection des droits humains risquant d'être compromise par la crise écologique (droit à la vie et au respect de la vie privée et familiale, droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé<sup>88</sup>, droit à l'eau, à l'alimentation, à l'autodétermination, à l'éducation<sup>89</sup>...), on peut supposer que les moyens d'action légale indirects contre la puissance publique risquent de se multiplier avec le temps. Le lancement en juillet 2026 de la campagne citoyenne « Se compter pour peser » par un collectif d'association autour de l'Affaire du Siècle, afin de recenser les sinistrés climatiques en France, témoigne de cette possibilité<sup>90</sup>.

## II. QUELS LEVIERS D'ACTIONS POUR UNE ADAPTATION JUSTE ET SÉCURISANTE ?

Une fois la nécessité de prendre en charge collectivement les risques socio-écologiques reconnue, la question des leviers d'action disponibles peut être abordée. Ces leviers d'actions tiennent d'abord aux moyens techniques permettant d'assurer la gestion des risques : comment évaluer et anticiper les risques écologiques ? Comment protéger les populations sinistrées ? Comment agir en amont sur les vulnérabilités pour renforcer la résilience face à ces risques ? Outre la gestion des risques, c'est aussi la question de leur possible mutualisation qui fait débat : s'ils sont des risques sociaux, qui dépassent les capacités d'adaptation individuelles, alors leur prise en compte fait écho à l'héritage de l'État social et questionne sa possible réactualisation : ces risques qui ne sont pas de simples accidents individuels, doivent-ils être pris en charge par la puissance publique ? En l'état, le système de protection sociale peut-il supporter la charge budgétaire que représenterait une telle mission ? Sinon, est-il possible de le réformer en ce sens ? Les leviers d'actions ne sont donc pas seulement techniques et gestionnaires (2.1), mais également politiques (2.2), et dépendent des dispositifs mis en place en amont pour assurer la cohésion sociale et la solidarité face aux risques à venir.

<sup>86</sup>Ibid.

<sup>87</sup>Luporini R. (2023), « Strategic Litigation at the Domestic and International Levels as a Tool to Advance Climate Change Adaptation?: Challenges and Prospects », *Yearbook of International Disaster Law Online* 4(1), p. 203.

<sup>88</sup>AEE (2024), *European Climate Risk Assessment*, op. cit., p. 346.

<sup>89</sup>HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p. 111.

<sup>90</sup>L'Affaire du siècle et al. (2026), « Canicule : des sinistrés climatiques lancent un appel à se compter pour demander à l'État de mieux protéger la population », communiqué de presse, URL: <https://laffairedu siecle.net/sinistrees-climatiques-lancent-un-appel-a-se-compter/>

## 1. La gestion des risques écologiques

### 1.1. L'évaluation et l'anticipation des risques : le rôle des services climatiques

La gestion des risques passe nécessairement dans un premier temps par l'évaluation et l'anticipation des risques. Il existe bien à différentes échelles des services climatiques en matière de risques écologiques, notamment ceux mis en place par Météo-France (DRIAS, climat-HD, climadiag...) ou par Copernicus au niveau européen. À ces services publics s'ajoute également une offre privée : les services climatiques sont donc nombreux, mais aussi très hétérogènes. La recension de l'offre existante en matière de services climatiques par S. Anquetin et al. prouve qu'il n'existe à ce jour aucune typographie commune. Selon ces auteurs, cette situation rend difficile la mobilisation des données disponibles en dehors de la recherche<sup>91</sup>. Ils remarquent encore que l'offre reste très segmentée, ou bien selon le secteur concerné (énergie, forêt, santé, banque, assurance, tourisme...), ou bien selon le risque considéré<sup>92</sup>. La focalisation sur certains risques peut aboutir à sous-estimer le caractère systémique des aléas, ainsi que la possibilité d'événements rares à fort impact (notamment liés à des impacts en cascade<sup>93</sup>). Ces lacunes rendent certaines données peu utiles pour l'action publique. À l'inverse, certaines données essentielles pour l'action publique ne sont pas aujourd'hui diffusées. Ainsi, l'HCSP déplore qu'« une grande partie des données détenues par les assureurs [...] reste inaccessible, y compris pour les services de l'État »<sup>94</sup>.

En Belgique, C. Fallon montre combien reste embryonnaire l'évaluation des déterminants d'impact non climatiques et en particulier les déterminants sociaux et contextuels de la vulnérabilité<sup>95</sup>. Selon elle, la mise en calcul propre aux ingénieurs et aux assurances intègre rarement les conclusions des recherches en sciences sociales et se concentre en priorité sur l'évaluation des facteurs biophysiques. Ce cadrage ne permettrait pas de comprendre pleinement le développement des vulnérabilités face aux risques écologiques, ni d'identifier clairement les groupes les plus exposés<sup>96</sup>. Cet obstacle a d'abord des conséquences à court terme. Le Secours Catholique démontre que la méconnaissance de la distribution sociale et géographique des vulnérabilités est déjà un frein à l'aide d'urgence et donc un facteur aggravant lors des épisodes extrêmes en France<sup>97</sup>. À moyen terme, S. Anquetin et al. expliquent que le manque de prise en compte des vulnérabilités rend souvent inadéquate l'offre proposée par rapport aux besoins réels des acteurs en matière d'adaptation. Pour cause : les vulnérabilités étant ancrées dans un contexte et sur un territoire, leur méconnaissance aboutit à sous-estimer des données contextuelles déterminantes dans la réussite ou l'échec de l'action publique en matière d'adaptation<sup>98</sup>. A long terme, le HCC suggère qu'une politique d'adaptation efficace suppose d'« identifier des priorités d'adaptation », en distinguant les zones où l'activité

<sup>91</sup>Anquetin S., Servonnat J., Hingray B., Jebeile J., Nief C. et al., (2026), *Les services climatiques réussis dans le monde et leurs critères de succès*, Rapport CNR/CNRS/ANR, URL : [https://hal.science/hal-05455678v1/file/251222\\_PC1-PC3\\_Livvable\\_V4.pdf](https://hal.science/hal-05455678v1/file/251222_PC1-PC3_Livvable_V4.pdf), p. 5.

<sup>92</sup>Ibid. p. 6-7. Voir aussi Carbone 4 (2023) « Les entreprises face aux risques physiques liés à la dérive climatique : Idées reçues, positionnement stratégique et bonnes pratiques », Rapport Pôle Adaptation.

<sup>93</sup>Fallon, C. (2026) « Mesurer et gouverner les risques climatiques : quels enjeux? », conclusion rédigée suite au webinaire de l'IWEPS du 4 avril 2025, « Changements climatiques et inégalités : à quels risques seront nous confrontés ? » URL : <https://orbi.uliege.be/handle/2268/346686>.

<sup>94</sup>HCSP (2025), « Repenser la mutualisation des risques climatiques », Rapport, par Viennot M. (coord.), de Montaignac M. et Robinet A., p. 199

<sup>95</sup>Fallon, C. (2026) « Mesurer et gouverner les risques climatiques : quels enjeux? » op. cit. p. 3.

<sup>96</sup>HCC (2025), *Avis sur le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) : une première étape pour garantir la résilience et la protection des populations*, op. cit. p. 10.

<sup>97</sup>Secours catholiques (2026), « La crise climatique vue par les personnes qui la vivent : témoignages et recommandations pour une adaptation juste », op. cit., p. 42.

<sup>98</sup>Anquetin S., Servonnat J., Hingray B., Jebeile J., Nief C et al. (2026), *Les services climatiques réussis dans le monde et leurs critères de succès*, op. cit., p. 11.

humaine est devenue insoutenable et demande donc à être relocalisées (en raison d'inondations, du RTC, de glissement de terrains...), les zones touchées et adaptables, et les zones peu touchées<sup>99</sup>. Le repérage des vulnérabilités sociales est donc décisif pour anticiper les difficultés de couverture des risques par le système d'assurance, ou encore les phénomènes de migrations climatiques internes qui, selon l'IGAS, sont susceptibles de se multiplier avec cause de la crise écologique<sup>100</sup>.

Contrairement à d'autres pays et provinces plus avancés en la matière (États-Unis, Canada<sup>101</sup>), la France ne dispose donc pas d'une cartographie intégrant à la fois les différents risques socio-écologiques et les vulnérabilités associées. Pour pallier ce manque, l'IGAS propose de « coordonner l'élaboration complète de cartographies des vulnérabilités sociales à l'échelle des territoires » en lien avec l'INSEE, BRGM, METEOFRANCE et l'INRAE. Même si certaines de ces institutions ont déjà porté des projets visant à cartographier les vulnérabilités aux risques<sup>102</sup>, la mise en œuvre concrète de cette coordination est encore à inventer. En s'appuyant sur divers exemples internationaux, les météorologues L. Gallardo et G.P. Brasseur préconisent la création de centres de services climatiques, regroupant l'ensemble des acteurs concernés (experts, représentants des entreprises, de la fonction publique, d'organismes sociaux...<sup>103</sup>. De manière similaire, I4CE se prononce pour la mise en place d'un service indépendant<sup>104</sup>. Afin de faciliter le dialogue entre fournisseurs et utilisateurs, le HCC invite à organiser une « co-construction des connaissances sur les impacts et les solutions d'adaptation »<sup>105</sup> qui impliquerait directement les parties prenantes (élus, les services des collectivités territoriales, les professionnels et les réseaux d'acteurs). L'AEE souligne également que l'inclusion de connaissances locales dans les processus de décision favorise la résilience face aux risques climatiques<sup>106</sup>.

Le retard dans la prise en compte des vulnérabilités ne concerne d'ailleurs pas uniquement les services climatiques, mais également la recherche académique, qui ne prend pas toujours en compte la situation des plus vulnérables dans l'étude des risques écologiques. L'UNICEF souligne combien les études sur la pollution de l'air ne traitent presque jamais spécifiquement du cas des enfants, alors que les enfants sont les plus exposés à ces pollutions<sup>107</sup>. Le CESE souligne que les inégalités de genre face aux risques écologiques restent également peu étudiées<sup>108</sup>. La vulnérabilité des plus fragiles, bien qu'attestée, n'implique donc pas nécessairement leur prise en compte systématique dans la littérature scientifique. À cette invisibilisation s'ajoute parfois de réelles difficultés méthodologiques : ainsi, du fait du temps long impliqué par la notion d'« exposome »<sup>109</sup>, l'étude du rôle des expositions aux multiples polluants (même à des doses très faibles) depuis l'enfance dans l'accélération du processus du vieillissement reste par exemple difficile à analyser<sup>110</sup>.

<sup>99</sup>HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p. 104.

<sup>100</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 21-22.

<sup>101</sup>Ibid., p. 61-63.

<sup>102</sup>INSEE (2024), « Mesurer les enjeux du changement climatique dans les territoires », article de blog INSEE, URL : <https://blog.insee.fr/mesurer-les-enjeux-du-changement-climatique/>

<sup>103</sup>Brasseur, G. P., Gallardo, L. (2016). « Climate services : Lessons learned and future prospects » *Earth's Future*, 4(3), 7989.

<sup>104</sup>Institute for Climate Economics (I4CE) (2024), « Une prochaine étape clé, pour un service public de l'adaptation », Rapport, par Nicol M., Dépoues V, URL : <https://www.i4ce.org/publication/prochaine-etape-cle-pour-service-public-adaptation-climat/>.

<sup>105</sup>HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, op. cit., p. 45.

<sup>106</sup>AEE (2024), *European Climate Risk Assessment*, op. Cit., p. 42, 341, 347.

<sup>107</sup>Ibid., p. 30

<sup>108</sup>CESE (2023), *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique*, op. cit.

<sup>109</sup>Voir la note 51.

<sup>110</sup>Perrier, V., Torrent, J., Lafon, P.-A., Salvador-Prince, L. (2021), « L'environnement naturel modifié par l'homme : polluants environnementaux et maladies neuroévolutives liées à l'âge ». In A. Marcilhac (dir.), *Environnement et vieillissement*. Grenoble, UGA, p. 75-119.

Pourtant, malgré ces obstacles, la prise en compte des enjeux sociaux de la vulnérabilité aux risques écologiques s'institutionnalise peu à peu dans le monde de la recherche. Dans le domaine médical, le Green Data for Health lancé en 2020 dans le cadre du quatrième Plan national santé-environnement (PNSE4) vise à mettre commun les données de recherche sur le rapport santé/environnement. Cet espace commun de données proposé aux chercheurs constitue un premier pas pour prendre en compte de manière systématique les risques écologiques, sans toutefois porter sur les déterminants sociaux de la vulnérabilité (précarité énergétique, précarité socio-économique, solitude, inégalités de genre...). En revanche, l'initiative pluridisciplinaire SET (Social-Ecological Transitions), et tout particulièrement du Laboratoire Interdisciplinaire d'Évaluation des Politiques Publiques (LIEPP) nourrissent en France de nombreux débats sur la transition juste et travaillent à établir une « cartographie des risques sociaux liés aux transitions environnementales<sup>111</sup> ». L'étude des plus vulnérables peut également passer par l'implication directe de ces publics dans le processus de recherche lui-même. Des initiatives visant à faire dialoguer les citoyens mobilisés pour l'écologie, les chercheurs, et les personnes les plus précaires existent déjà en ce sens, portées notamment par des associations comme « Territoire Zéro Logement Passoire » à Lyon<sup>112</sup> ou « Agir tous pour la dignité (ATD) Quart Monde<sup>113</sup> ».

## 1.2. La prévention des risques

L'évaluation et la cartographie des vulnérabilités, et non des seuls aléas climatiques, est un prérequis pour agir sur les déterminants de la vulnérabilité face aux risques. Agir sur les déterminants de la vulnérabilité permettrait ainsi de dépasser une conception réductrice de la gestion des risques, souvent jugée insuffisante et technocratique dans la littérature. M.-H. Lafage fait valoir que les effets du changement climatique étant irréversibles, l'adaptation ne peut être pensée comme la gestion d'une crise passagère, et doit s'inscrire dans le temps long<sup>114</sup>. La gestion des risques passe donc aussi par son volet préventif. Entendue en ce sens, la prévention ne porte pas sur les risques écologiques eux-mêmes (puisque ceux-ci sont devenus inévitables), mais sur les déterminants de la vulnérabilité à ces risques.

Si, selon le rapport du HCSP, le volet préventif des politiques d'adaptation n'est pas encore à la hauteur des enjeux écologiques actuels et à venir<sup>115</sup>, qu'en est-il du secteur médico-social en particulier ? Le HCC alerte sur le fait que le système de santé, déjà ponctuellement sous tension, n'est pas prêt à faire face à la combinaison de certains risques voués à se multiplier avec le réchauffement climatique<sup>116</sup>. Les fortes tensions provoquées par les maladies vectorielles<sup>117</sup>, combinées à celles que provoqueraient une vague de chaleur simultanée<sup>118</sup> rendraient la situation ingérable. L'augmentation de l'intensité et de la récurrence de ces risques menace déjà de déborder les capacités d'actions du

<sup>111</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 33.

<sup>112</sup>Balazard H., Dassibat Q. (2024), « L'enseignement-recherche-action comme médiation entre la mobilisation citoyenne et l'action publique : la démarche Territoire Zéro Logement Passoire dans la métropole du Grand Lyon », *Revue française des affaires sociales*, p. 251-263.

<sup>113</sup>Doresse I. (2025), « Pour une politique de santé environnement pensée avec tous au cœur des territoires », *Vie sociale* n° 50-51, p. 123-135.

<sup>114</sup>Lafage, M.-H., (2025) « Le nouveau front de l'adaptation ». *Revue Projet*, 404(1), p. 73-77.

<sup>115</sup>HCSP (2025), « Repenser la mutualisation des risques climatiques », op. cit., p.168-172.

<sup>116</sup>HCC (2024), « Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population ». op. cit., p. 41.

<sup>117</sup>Le terme désigne les infections transmises par un être vivant. Sur les limites du système social et médical face à ce type de maladies, voir Haut Conseil de la Santé Publique (2023), « Rapport relatif à la priorisation d'une liste de maladies infectieuses prioritaires », Rapport, URL: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1363>.

<sup>118</sup>Santé Publique France (2026). « Canicule et santé en France » point hebdomadaire n°9, URL : [https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/2026-08/bullnat\\_canicule\\_20260812.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/2026-08/bullnat_canicule_20260812.pdf). Cité dans HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p. 98.

secteur social et médical. Le premier objectif de la prévention serait de réduire ce risque de surcharge. Notons qu'outre son coût humain et sanitaire, l'augmentation des risques a aussi un coût économique. De ce point de vue, la prévention est également, selon le HCC, « le levier le plus robuste pour contenir la sinistralité future »<sup>119</sup>. La Caisse centrale de réassurance estime quant à elle qu'un euro investi dans le Fonds Barnier génère aujourd'hui entre trois et onze euros d'économies sur les dommages assurés<sup>120</sup>. Cette intuition, selon laquelle les investissements dans la prévention, bien qu'immédiatement coûteux, représentent en réalité une source d'économies sur le long terme, est particulièrement valable dans le secteur social et médico-social, selon la sénatrice M. Vogel, auteure du rapport sénatorial de 2022 sur la protection sociale du XXIème siècle<sup>121</sup>.

Enfin, au vu de l'incertitude inhérente aux risques écologiques, l'intervention directe de la puissance publique est toujours susceptible de se trouver ponctuellement en défaut ou en retard face à l'urgence – une situation dont les conséquences peuvent être particulièrement tragiques pour les plus vulnérables. C'est également ici que le besoin de politiques de prévention se fait sentir. Via la prévention, la puissance publique peut anticiper la possibilité d'une défaillance dans l'aide d'urgence pour en limiter les conséquences. Cela suppose en effet d'agir en amont sur les déterminants de la vulnérabilité des populations, afin d'en renforcer la résilience et l'autonomie face aux risques.

En résumé, les politiques de prévention, consistant à agir, non sur les aléas environnementaux, mais plutôt sur les différentes sources de vulnérabilité, peuvent permettre de préparer des solutions d'adaptation durables humainement et économiquement face aux risques écologiques, d'éviter la surcharge du système médico-social, de renforcer la résilience des populations pour anticiper la possibilité d'une défaillance de l'action publique. La question est ici d'identifier les leviers d'actions en la matière pour le secteur médico-social. Comment prévenir les facteurs de vulnérabilité sociale face aux risques écologiques ? La littérature sur le sujet permet de d'organiser les mesures de prévention en trois axes.

Un premier axe consiste à **prendre en compte les facteurs de vulnérabilité sociales dans la conception des politiques d'adaptation**. En effet, le fait que l'inaction soit d'abord préjudiciable pour les plus vulnérables n'implique pas automatiquement que toute politique d'adaptation serait juste et sécurisante pour ces individus. De nombreux contre-exemples permettent de l'illustrer. Selon M.-H. Lafage, les dispositifs actuels d'aide à la rénovation des logements (comme « MaPrim'réno ») ont montré des limites importantes en termes de justice sociale : outre les restes à charge importants (estimés à 47 % des frais pour les très modestes et 64 % pour les modestes selon France Stratégie<sup>122</sup>), ces aides s'adressent souvent aux seuls propriétaires et ne répondent donc pas aux besoins des locataires, pourtant particulièrement vulnérables face aux risques écologiques<sup>123</sup>. Par ailleurs, l'incitation à la rénovation adressée aux propriétaires peut aboutir *in fine* à une hausse des loyers pour les locataires. L'IGAS remarque qu'en Allemagne, la mise en place d'une aide pour les locataires selon

<sup>119</sup>HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p. 103.

<sup>120</sup>Caisse Centrale de Réassurance (CCR) (2026), *Rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles*, Rapport, URL : <https://www.ccr.fr/rapport-au-ministre-de-leconomie-des-finances-et-de-la-souverainete-industrielle-et-numerique-sur-le-regime-dindemnisation-des-catastrophes-naturelles-2026/>

<sup>121</sup>Entretien avec M. Vogel (13 juillet 2026). Voir aussi Sénat (2022), *Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle*, op. cit., p. 53-55

<sup>122</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 134.

<sup>123</sup>Ghesquière Q., Desbordes D. (2025), *S'adapter ou mourir : coexister avec le changement climatique*, op.cit., p. 165.

certaines conditions de ressources ou de situation en handicap (dispositif *Klimabonus*), a permis de réduire cet effet négatif<sup>124</sup>. Cet exemple montre qu'en intégrant le manque de ressources économiques, le statut de locataire, l'aide à la rénovation pourrait être plus juste mais aussi plus efficace, notamment pour lutter contre les bouilloires thermiques.

De même, les politiques d'aménagement du territoire sont essentielles pour lutter contre la vulnérabilité face aux risques. Or, les politiques d'aménagement visant à résoudre ces problèmes, lorsqu'elles n'anticipent pas leur impact social, aboutissent pourtant à creuser les inégalités sociales existantes, et réduire ainsi leur propre efficacité. Ainsi, I. Anguelovski et al. ont montré combien la végétalisation des quartiers bétonnés participe d'un phénomène de gentrification qui reproduit dans l'espace certaines inégalités sociales<sup>125</sup>. La végétalisation perd alors largement sa portée adaptative, puisqu'elle profite aux populations aisées disposant des moyens individuels pour faire face aux risques (logements frais et isolés, jardins privés, résidence secondaire dans des lieux moins exposés...). De même, la DREES remarque que les politiques de lutte contre l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique (Zones à Faibles Émissions, routes scolaires...) prennent rarement en compte certaines inégalités sociales et sont susceptibles de les reproduire<sup>126</sup>. L'établissement de routes scolaires piétonnes risque de profiter exclusivement aux quartiers aisés, ou de participer ici encore du phénomène de gentrification.

L'importance de l'intégration des vulnérabilités sociales au cœur des politiques d'adaptation est une des raisons pour laquelle l'IGAS recommande la participation active des ministères sociaux dans le pilotage de ces politiques (recommandation n°1), et leur participation, avec le CESE et du CNLE, au suivi de ces politiques (recommandation n°16 et 17<sup>127</sup>). L'enrichissement des liens entre l'action sociale et médico-sociale et les politiques de transitions écologiques peut aider à mieux évaluer le ciblage des dispositifs existants (leasing social, Ma PrimRéniv') pour en améliorer l'efficacité, comme le recommande l'IGAS<sup>128</sup>. Ces mesures visent à éviter le pilotage « en silo », souvent critiqué dans la littérature, parce qu'il aboutit à séparer les enjeux sociaux et écologiques, malgré les liens étroits qui lient les deux problématiques.

Un second axe consiste à **adapter les infrastructures et les services du secteur social et médico-social lui-même**, en assurant une meilleure prise en compte des risques écologiques par les établissements du secteur. Cela passe, dans un premier temps, par la prise en compte des risques écologiques dans la construction et la rénovation des bâtiments. Les solutions en matière d'adaptation existent et sont connues. Par exemple, pour les vagues de chaleur, elles vont des aménagements les plus simples (volets, stores, ombrages) à la conception même des bâtiments (orientation, ventilation transversante, coursive<sup>129</sup>). Mais la rénovation des bâtiments ne se réduit pas au confort thermique : au vu des besoins spécifiques du secteur, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est également un critère d'adaptation à mettre en place pour limiter la vulnérabilité des publics accueillis par les ESSMS. Le programme « Adapt Bâti Confort », la mise en ligne d'un centre

<sup>124</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 49.

<sup>125</sup>Anguelovski, I., Connolly, J.J.T., Cole, H. et al., (2022) « Green gentrification in European and North American cities », *Nature Commun* 13, 3816.

<sup>126</sup>DREES (2024), « Plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés », *Études et Résultats* n° 1292, par Suarez Castillo, M., Costemalle, V., Benatia, D., Le Thi Ch., p. 1-8.

<sup>127</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 25, p. 110.

<sup>128</sup>Ibid. p. 50.

<sup>129</sup>Mounier, A. (2026), *Coordination des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le secteur résidentiel français*, op. cit., p. 214.

de ressources dédiés à la rénovation des établissements scolaires, ou encore la réalisation par l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP) d'un parangonnage visant à identifier les pratiques exemplaires en matière de rénovation des établissements de santé sont des mesures du PNACC 3 (mesures 28 et 29) allant dans ce sens<sup>130</sup>.

Reste que, pour l'heure, la prise en compte de l'adaptation dans la construction et la rénovation des bâtiments n'est pas systématique en France. La Cour des Comptes affirme que l'adaptation aux risques écologiques n'est pas toujours intégrée aux objectifs de rénovation, qui visent avant tout la réduction de la consommation d'énergie<sup>131</sup>. Les référentiels utilisés dans les plans de préventions ne sont d'ailleurs pas toujours actualisés en fonction des prévisions climatiques. En s'appuyant sur l'exemple des hôpitaux de Nantes et de Carcassonne, construits sur des zones fortement exposées aux risques d'inondation, Q. Ghesquière et D. Desbordes soulignent que certains plans de prévention se basent sur les sinistralités historiques, sans prendre en compte les prévisions climatiques<sup>132</sup>. Le risque d'inondation n'est d'ailleurs pas le seul à exiger une meilleure adaptation du bâti : les vagues de chaleur et les canicules ont particulièrement mis à l'épreuve les infrastructures hospitalières ces dernières années, avec des températures dépassant les 35°C à dans certains hôpitaux, impliquant des risques pour la santé des patients (la température dont un hôpital a besoin pour fonctionner est estimée entre 19 et 22°C<sup>133</sup>). Pourtant, le HCC signale que certaines règles sanitaires ou de protection du patrimoine constituent un frein à la mise en place d'actions concrètes en la matière<sup>134</sup>. Ainsi, la transformation des cours d'écoles en d'îlots de fraîcheur dans les établissements scolaires est, selon l'ONERC un exemple de mesure d'adaptation sécurisante pour les enfants<sup>135</sup>, dont l'application est freinée par certains interdictions sanitaires<sup>136</sup>. L'ensemble de ces obstacles pose un problème dans les secteurs du médical, du social et du médico-social, puisqu'il risque d'accroître la vulnérabilité de publics déjà particulièrement vulnérables.

La rénovation du bâti n'est pas le seul enjeu d'adaptation transversal qui peut être appliqué au domaine social et médico-social. L'adaptation du travail social et médico-social est également un enjeu sous-estimé. L'IGAS souligne en effet que la sécurité au travail est, de manière générale, un aspect encore trop peu développé des politiques d'adaptation<sup>137</sup>. Face à ce besoin, le HCC relaie les propositions de l'OIT, qui visent à systématiser la prise en compte de l'index WBGT (Wet Bulb Globe Temperature) pour évaluer les dangers liés au stress thermique, ainsi que la mise en place d'un seuil de température maximum d'activité<sup>138</sup>. Cette dernière mesure semble pourtant difficilement applicable dans le milieu médical et médico-social, dont l'action est rendue particulièrement indispensable lors des événements climatiques extrêmes, et ne peut être brutalement suspendue. D'où la nécessité, soulignée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), d'adapter non seulement les établissements d'accueil et de soin, mais également l'organisation du travail, notamment dans le secteur de l'aide à la personne (modification des horaires de travail, augmentation

<sup>130</sup>Ministère de la transition écologique (2026), « Plan national d'adaptation au changement climatique : point d'avancement après la première année de mise en oeuvre », *op. cit.*, p. 12

<sup>131</sup>Cour des comptes (2024), *L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique*, *op. cit.*

<sup>132</sup>Ghesquière Q., Desbordes D. (2025), *S'adapter ou mourir : coexister avec le changement climatique*, *op. cit.*, p. 90.

<sup>133</sup>*Ibid* p. 134

<sup>134</sup>HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>135</sup>ONERC (2023), *Les vagues de chaleur dans un contexte de changement climatique, Rapport au Premier ministre et au Parlement, La Documentation française, Paris*, p. 191-199.

<sup>136</sup>Sénat (2023), *Le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique*, *op. cit.* p. 84, 169.

<sup>137</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>138</sup>HCC (2025) « Avis sur le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) », *op. cit.*, p. 13.

des temps de pause, adaptation des tenues de travail, mise en place de services de préventions pour les salariés vulnérables...<sup>139</sup>). Le PNACC 3 souligne que l'adaptation de l'offre de service dans la santé passe également par des mesures visant à assurer la continuité de l'offre sur l'ensemble du territoire, ce qui implique une augmentation éventuelle des ressources humaines et une réorganisation de l'offre de soin<sup>140</sup>. Cet enjeu, crucial à la fois pour répondre aux besoins de la population et pour assurer la santé des travailleurs, peut également s'appliquer au cas particulier du secteur social et médico-social.

Enfin, le dernier axe pour améliorer la prévention des vulnérabilités suppose de **mettre le social et médico-social au service de la lutte contre les vulnérabilités socio-écologiques**. La prise en compte des besoins sociaux et médico-sociaux accrus par la crise écologique peut engager une réflexion sur l'action sociale et médico-sociale elle-même : dans quelle mesure l'action sociale et médico-sociale telle que nous la connaissons porte-t-elle déjà sur des facteurs de vulnérabilité face aux risques écologiques ? Peut-on réformer certains aspects de l'action sociale et médico-sociale pour répondre à l'accroissement des besoins sociaux et médico-sociaux liés à la crise écologique ?

Parmi les politiques relevant de l'action sociale et médico-sociale, **la lutte contre la solitude et l'isolement** constitue un levier pour prévenir la vulnérabilité des individus face aux risques écologiques. Les co-bénéfices de la cohésion sociale pour l'adaptation face à ces risques sont renseignés depuis les années 1990. La vague de chaleur de 1995 à Chicago a fait prendre conscience de l'importance des squares, des parcs, des commerces de proximité qui jouent, en cas de catastrophe, un rôle d'« infrastructure sociale<sup>141</sup>» : en favorisant la constitution spontanée de solidarités entre les individus, ces infrastructures limitent directement la mortalité face à ces risques. T. Brullo et al., montrent que le capital social apparaît dans la littérature sur l'adaptation comme l'un des principaux « facteurs d'adaptation » (*enablers of adaptation*), favorisant la coopération et le partage d'informations et de ressources au sein des communautés locales<sup>142</sup>. Par conséquent, faire de la lutte contre l'isolement et la solitude une priorité de l'action sociale et médicale constitue un levier d'action pour prévenir la vulnérabilité face aux risques socio-écologiques. Certaines évolutions académiques sont propices à la prise en compte accrue de cette problématique : selon F. Cérèse, F. Eynard et K. Charras, l'évolution récente des théories en gérontologie tendent à élargir la notion de santé au bien-être des personnes âgées, prenant ainsi de mieux en mieux en compte l'importance des relations aux autres et à l'environnement (au sens large) dans le processus de vieillissement<sup>143</sup>.

Le rapport sénatorial sur la protection écologique du XXIème siècle rappelle que la maladie étant un facteur de vulnérabilité, la prévention face aux risques socio-écologiques est aussi étroitement liée à la **prévention médicale**<sup>144</sup>. Le modèle médical français, centré sur le curatif,

<sup>139</sup>INRS (2026), « Travail en période de forte chaleur : aide à la personne », Solutions de prévention, URL : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED+6575>.

<sup>140</sup>Ministère de la Transition écologique (2025) Plan national d'adaptation au changement climatique 3, mesure 29, « Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé », p. 199-202.

<sup>141</sup>Klinenberg, E. (2021), *Canicule. Chicago, été 1995. Autopsie sociale d'une catastrophe*, Deux-cent-cinq.

<sup>142</sup>Brullo T., Barnett J., Waters E. et al. (2024), « The enablers of adaptation: A systematic review », *npj Climate Action*, 3, 40.

<sup>143</sup>Cérèse F., Eynard F., Charras K. (2021), « Environnement, santé et vieillissement : regard interdisciplinaire sur le territoire habité et ses évolutions » dans A. Marcilhac (dir.), *Environnement et vieillissement*. Grenoble, UGA p. 39-74.

<sup>144</sup>Sénat (2022), *Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle*, op. cit., p. 66-69.

entretient une forte dépendance des individus aux soins<sup>145</sup> qui se remarque notamment à l'espérance de vie en bonne santé des Français, relativement basse en comparaison avec d'autres pays européens (notamment la Suède<sup>146</sup>). La qualité des services curatifs dispensés par le système de santé permet aux français de vivre longtemps, et ce malgré la maladie. Outre le fait qu'un modèle tourné d'abord vers la prévention permettrait donc une amélioration du bien-être des patients, M. Vogel, auteure de la mission d'information sénatoriale sur la protection sociale du XXI<sup>ème</sup> siècle rappelle que les bénéfices en matière d'adaptation de la prévention médicale sont également importants. D'une part, un système curatif entretient les vulnérabilités individuelles liées à la mauvaise santé des individus et/ou la prise de médicaments qui l'accompagne<sup>147</sup>. D'autre part, la dépendance des individus au système de santé les expose à la défaillance des établissements en cas de saturation lors d'une crise. Comme le souligne l'IGAS, un système davantage centré vers le préventif permettrait de réduire la tension dans le secteur médical, afin de réduire ce risque de surcharge<sup>148</sup>. Enfin, M. Vogel montre qu'un modèle curatif n'est pas simplement coûteux pour le bien-être des individus : il implique également des coûts économiques très importants, liés à une double tension, à la fois démographique (vieillesse de la population) et épidémiologique (hausse des maladies chroniques<sup>149</sup>). Pour éviter que les conséquences du changement n'accroissent encore cette tension<sup>150</sup>, un système préventif peut aider à favoriser l'amélioration de la santé des personnes âgées, la baisse des maladies chroniques, mais aussi la réduction de la vulnérabilité des organismes face aux variations climatiques. En somme, la prévention médicale permet de réduire les risques de surcharge au niveau des organismes (résistance des organismes aux crises écologiques), des organisations (saturation des établissements de santé), et du budget de la sécurité sociale (gestion du surcoût de l'adaptation).

La **sensibilisation aux risques écologiques** est également un domaine d'action où le secteur social et médico-social pourrait éventuellement être impliqué. Le HCC juge que le manque d'information ou d'éducation sur les questions environnementales peut constituer un frein au développement au sein de la population française d'une « culture du risque »<sup>151</sup> – expression qui désigne la capacité d'une communauté à intégrer les aléas de la vie quotidienne afin de mieux les anticiper et de mieux s'organiser. La « culture du risque » est un élément qui détermine largement la capacité d'un groupe à se préparer efficacement face aux événements extrêmes, en particulier lorsqu'ils dépassent la capacité d'action directe de la puissance publique. L'alerte lancée par la Croix Rouge et le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC) sur l'impréparation de la population française face aux événements climatiques extrêmes témoigne du faible niveau de formation aux gestes qui sauvent et de la méconnaissance des bons réflexes en cas de crise<sup>152</sup>. Le service des données et études statistiques (SDES) estime que près de deux tiers des français exposés aux risques d'inondation n'en ont pas conscience<sup>153</sup>. Ce niveau de méconnaissance

<sup>145</sup>On admet généralement que la vocation curative de notre système de santé est acté par la loi hospitalière du 31 décembre 1970. Voir Borgetto, M. (2022). « Le secteur médicosocial : des origines à nos jours », *op. cit.*, p. 24.

<sup>146</sup>Sénat (2022), *Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI<sup>ème</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>147</sup>Voir note n°49.

<sup>148</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, *op. cit.*, p. 87-88.

<sup>149</sup>Sénat (2022), *Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI<sup>ème</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 35, p. 62-65.

<sup>150</sup>Ibid. p. 66-74.

<sup>151</sup>HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*. *op. cit.*, p. 45.

<sup>152</sup>Croix-Rouge Française et Crédoc (2024) « Événements climatiques extrêmes : sommes-nous prêts à l'inévitable ? », communiqué de presse, URL: <https://www.croix-rouge.fr/espace-presse/evenements-climatiques-extremes-sommes-nous-prets-a-linevitable-10>.

<sup>153</sup>Vie publique (2024), « Risques environnementaux : comment sont-ils perçus en France ? », URL: <https://www.vie-publique.fr/en-bref/292638-risques-environnementaux-comment-sont-ils-percus-en-france>.

reflète un problème structurel que relève le Secours Catholique : la responsabilité d'informer et d'alerter la population reste actuellement très diffuse : la charge de s'informer sur les risques repose presque exclusivement sur les individus, ce qui rend la diffusion des informations particulièrement inégales en fonction du temps, des connaissances (capital culturel) et du réseau (capital social) dont chacun dispose<sup>154</sup>. Seules 49 % des personnes habitant la France hexagonale seraient au fait des dispositifs locaux de prévention des risques<sup>155</sup>.

Au manque d'informations sur les risques et des gestes à adopter s'ajoute une désinformation de plus en plus répandue (*backlash* écologique<sup>156</sup>, climatocépticisme...) pouvant porter directement préjudice aux populations en cas de catastrophe. Face à ce phénomène, le HCC appelle au développement d'une « littératie climatique » – qu'on peut définir comme la compréhension générale au sein de la population des relations climat-société – et d'une « culture du changement climatique »<sup>157</sup>. La sensibilisation aux enjeux sociaux et médico-sociaux de la crise écologique peut être considérée comme un volet de cette littératie climatique, et pourrait impliquer le secteur social et médico-social.

Le manque d'information concerne également les dispositifs de prévention disponibles pour faire face aux risques écologiques. L'IGAS souligne, dans le cas de la rénovation du bâti, que l'instabilité des dispositifs de prévention, ou encore la dématérialisation des procédures peuvent être des sources d'inégalités dans l'accès aux aides<sup>158</sup>. Les inégalités d'information qui en découlent peuvent entraîner des conséquences importantes pour les plus vulnérables face aux risques. C'est pourquoi l'IGAS préconise la mise en place de dispositifs ciblés visant l'« aller-vers » pour les ménages les plus précaires. Ce type de dispositif d'accompagnement pour être efficace, peut impliquer le secteur social médico-social. Ainsi, le « Médiation Précarité Énergétique » mis en place à Lille pour aider les locataires à obtenir des propriétaires la réalisation de travaux de rénovation, peut impliquer directement les travailleurs sociaux pour détecter les ménages en situation de précarité énergétique et assurer ainsi l'efficacité du dispositif<sup>159</sup>.

La question de la mesure, et des modalités selon lesquelles ces objectifs d'actions doivent s'intégrer à l'action sociale et médico-sociale reste ouverte. Mais cette intégration impliquerait des **besoins en matière de formation professionnelle**. La formation aux enjeux socio-médicaux de la crise écologique deviendrait alors elle aussi un enjeu indirect pour la prévention des vulnérabilités. Les métiers dits « du care » sont en première ligne dans l'accompagnement des personnes dépendantes (petite enfance, personnes âgées, personnes en situation de handicap...). Aussi l'HCTS considère-t-elle que la formation des travailleurs dans ce secteur constitue donc « un levier stratégique de diffusion et d'appropriation d'une culture écologique<sup>160</sup> » qui doit favoriser la résistance aux chocs et l'anticipation des risques pour les plus vulnérables.

<sup>154</sup>Secours catholiques (2026), *La crise climatique vue par les personnes qui la vivent : témoignages et recommandations pour une adaptation juste*, op. cit., p. 41.

<sup>155</sup>*Ibid.*

<sup>156</sup>Loisel, M. et Rio, N. (2025), « Le *backlash* écologique qui vient *Réflexions sur les municipales 2026* » *Futuribles*, 468(5), 45-54.

<sup>157</sup>HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, op. cit., p. 45.

<sup>158</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 136.

<sup>159</sup>*Ibid.* p. 50.

<sup>160</sup>HCTS (2023), *Livre Blanc du travail social*, op. cit. p. 102.

Le besoin de professionnels mieux formés aux enjeux écologiques pour répondre aux besoins en matière d'adaptation se fait sentir à travers le développement, dans la littérature théorique, de nouveaux paradigmes comme le « travail social vert », le « travail social environnemental », ou le « travail éco-social »...Selon M. Portillo, ces différentes appellations, plus ou moins radicales notamment sur le plan politique<sup>161</sup>, expriment un même besoin de concevoir le travail social de manière plus holistique, en intégrant au cœur des soins les enjeux liés à l'environnement physique des personnes accompagnées. A. Morange montre que cette écologisation des conceptions du travail social mène également à reconsidérer le rapport aux personnes accompagnées<sup>162</sup>. La conception traditionnelle de l'action écologique aurait consisté à imposer aux individus des écogestes qui, outre leur portée limitée, ont le défaut d'être particulièrement culpabilisants<sup>163</sup>. Tout au contraire, l'écologisation du travail social supposerait une élaboration collective des pratiques nouvelles, invitant les personnes prises en charge à participer activement à la construction de pratiques plus adaptées. Une telle transformation est censée changer le regard porté sur les plus vulnérables, inviter à les considérer comme de véritables acteurs de l'adaptation, en reconnaissant la valeur des savoirs situés et des pratiques écologiques développées spontanément par les plus modestes (notamment au nom d'un réalisme économique et d'un goût du raisonnable qui caractérise toujours, selon J-B Comby et H. Malier, une certaine vision du monde populaire<sup>164</sup>), plutôt que comme les victimes passives de la crise ou les « mauvais élèves » de la transition. Le travail social vert souhaite ainsi élaborer des solutions d'adaptation au niveau micrologique, plus ajustées aux enjeux locaux et aux besoins des populations concernées.

Pour autant, l'écologisation de la formation des travailleurs sociaux peine à s'institutionnaliser. A. Martin montre qu'elle repose encore en grande partie sur l'action d'individus guidés par leur propre sensibilité écologique et suggère plusieurs raisons à cela : le manque de formation des ingénieurs pédagogiques (chargés de concevoir les programmes et les dispositifs de formations) et des équipes pédagogiques, la faible disposition des étudiants en travail social pour les questions écologiques...Ces facteurs expliqueraient pourquoi, alors même que la littérature sur le « travail social vert » est en pleine expansion, les impératifs écologiques restent perçus sur le terrain comme extérieurs, voire contradictoires, avec les exigences premières du métier<sup>165</sup>.

## 2. La mutualisation des risques écologiques

Les risques socio-écologiques présentent également un défi pour la protection sociale. Par-delà la question de la gestion des risques et de la prévention des vulnérabilités, la littérature sur l'adaptation du secteur médico-social aborde également la question de la mutualisation de ces risques. En 2023, la DREES a lancé un programme de recherche visant à « repenser la protection sociale à l'aune des crises environnementales », dont les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2026<sup>166</sup>. La littérature sur le sujet, encore naissante en France, est marquée par une diversité de propositions visant à

<sup>161</sup>Portillo, M (2025), « Réorienter le social à l'ère écologique Le travail social vert, entre promesses et défis », *Vie sociale*, 50-51(2), 41-55.

<sup>162</sup>Morange A. (2025), « Le travail social peut-il se réinventer face à la crise écologique ? », *Vie sociale* n°50-51, p. 21-40.

<sup>163</sup>Bucolo E. (2024), « Au croisement de la justice environnementale et épistémique », *Sociographe*, n°86, p. 39-50. Voir aussi Comby J.-B., Malier H. (2021), « Les classes populaires et l'enjeu écologique Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses » *Sociétés contemporaines*, 124(4), 37-66.

<sup>164</sup> Ibid.

<sup>165</sup>Martin A. (2025), « Écologiser la formation en travail social sans se perdre : une quête d'identité dans une période de reconfiguration », *Vie sociale* n° 50-51, p. 73 - 88.

<sup>166</sup>DREES (2023), Repenser la protection sociale à l'aune des crises environnementales. *Programme de recherche*, URL : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/appele-projet/programme-de-recherche-repenser-la-protection-sociale-laune-des-crisis>

imaginer de nouveaux dispositifs de mutualisation : « État social-écologique<sup>167</sup> », « sixième branche de la sécurité sociale<sup>168</sup> », « sécurité sociale climatique<sup>169</sup> », « sécurité sociale écologique<sup>170</sup> » « protection sociale adaptative<sup>171</sup> », « Protection sociale universelle pour l'action climatique<sup>172</sup> »... Ces diverses appellations expriment des variations et des désaccords sur les modalités d'intervention de la protection sociale (Faut-il d'abord protéger les plus vulnérables par des politiques ciblées, dans une logique d'assistance ? ou s'agit-il avant tout d'assurer des droits individuels via des politiques universelles, dans une logique d'assurance?), le mode de financement (cotisations, taxation sur l'immobilier, impôt sur la fortune climatique...), ou encore l'extension des risques couverts (Quels types de risques s'agit-il d'assurer ?). Il n'existe donc pas à ce jour de consensus académique ou politique sur la forme exacte que pourrait prendre une protection sociale écologique. En revanche, cette littérature permet de cerner les difficultés et les défis posés par la crise écologique au système de protection sociale, et les solutions qui pourraient être apportées pour y répondre.

## 2.1. Les risques écologiques : de nouveaux risques sociaux ?

Pour comprendre l'idée de la protection sociale écologique, il faut voir comment les risques socio-écologiques questionnent les **fondements philosophiques et politiques** du système français de protection sociale. Selon E. Laurent la philosophie de l'État social (ou État Providence) « dans sa plus simple expression [...] oppose un droit à un risque<sup>173</sup> ». Elle repose sur la reconnaissance préalable de l'impossibilité pour les individus de prendre eux-mêmes en charge certains risques entraînés par le fonctionnement général de la société (maladie, retraite, chômage). La prise en charge ces risques est déléguée à la puissance publique, qui garantit à tous le respect de droits sociaux et la sécurisation des parcours de vie.

Selon le HCSP, « les risques climatiques partagent de nombreux traits communs avec les risques sociaux <sup>174</sup>», dans la mesure où les effets de la crise écologique sont susceptibles de dépasser les capacités d'actions des individus et d'avoir sur leur existence des effets massifs. La littérature sur la vulnérabilité des publics du secteur social et médico-social renforce cette intuition, puisqu'elle montre le caractère socialement différencié de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques. De plus, les risques sociaux déjà reconnus par la protection sociale sont eux-mêmes intimement liés à des facteurs écologiques. Les crises écologiques révèlent à quel point les droits les plus élémentaires (comme le droit au logement ou à l'éducation) dépendent de facteurs environnementaux aujourd'hui difficiles à ignorer. C'est pourquoi selon E. Laurent, « le risque social ne peut plus être pensé (et mutualisé) en dehors des crises écologiques qui menacent de plus en plus lourdement le bien-être humain<sup>175</sup> ». D'où le besoin exprimé par l'auteur de reconnaître les risques écologiques des facteurs

<sup>167</sup>Laurent, É. (2019), « L'État social-écologique : généalogie, philosophie, applications », L'Économie politique, 83(3), p. 18-30.

<sup>168</sup>Sénat (2022) « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle », op. cit., p. 149.

<sup>169</sup>HCSP (2025), « Repenser la mutualisation des risques climatiques », Rapport, par Viennot M. (coord.), de Montaignac M. et Robinet A., p. 38-40.

<sup>170</sup>Fondation de l'Écologie Politique (2025), « Vers une sécurité sociale-écologique : repenser l'État-Providence face à l'urgence écologique », Note, par Montjotin P., Adrianssens C., URL : <https://www.fondationecolo.org/publication/vers-une-securite-sociale-ecologique/>

<sup>171</sup>IGAS (2024), Les enjeux sociaux du changement climatique, op. cit., p. 92-94 ; Agence Française de Développement (2026), « La protection sociale au cœur de la transition juste: un levier contre les inégalités », par Yasser R., David A., Nirrengarten A., Ensarguet I., Policy Papers n°20.

<sup>172</sup>OIT (2025), Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste, op. cit.

<sup>173</sup>Laurent, É. (2019), « L'État social-écologique : généalogie, philosophie, applications », op. cit. p. 18-19.

<sup>174</sup>HCSP (2025), « Repenser la mutualisation des risques climatiques », Rapport, par Viennot M. (coord.), de Montaignac M. et Robinet A., p. 19.

<sup>175</sup>Laurent, É. (2019), « L'État social-écologique : généalogie, philosophie, applications », op. Cit., p. 22

aggravant les risques sociaux déjà reconnus, sinon comme des risques sociaux à part entière. Cela reviendrait à reconnaître que les risques écologiques ne sont pas de simples accidents individuels imprévisibles (des aléas), mais de véritables « risques de l'existence<sup>176</sup> ». Dès lors ces risques appelleraient non simplement l'assistance de la part de la puissance publique (gestion des risques), mais la mise en place d'une assurance universelle contre ces risques.

La vulnérabilité accrue des publics du secteur social et médico-social s'inscrit pleinement dans cette problématique. Il est vrai que si les risques écologiques affectent les individus de manière différenciée en fonction des déterminants sociaux (statut socio-économique, genre, capital social...), alors l'incapacité individuelle à s'adapter aux risques écologiques peut apparaître comme le lot d'une minorité. Dans ce cas, des politiques ciblées, dans une logique d'assistance aux plus vulnérables, peuvent paraître appropriée. Pour autant, l'idée que seuls les plus vulnérables socialement seraient menacés par la crise écologique paraît de plus en plus contestable. Selon Santé Publique France, le recours aux soins chez les 15-45 ans, y compris chez ceux qui ne s'identifient pas nécessairement comme étant vulnérables (jeunes adultes, personnes sportives etc<sup>177</sup>), a augmenté lors des vagues de chaleur précoces de l'été 2026. De même, le mythe du « refuge climatique » commence peu à peu à s'éroder : selon M.-H. Lafage, aucun territoire n'est, à long terme, épargné par les risques écologiques<sup>178</sup>. Par ailleurs, le poids des variables territoriales et contextuelles, souligné par C Fallon<sup>179</sup>, entame le ciblage des plus vulnérables socialement (un individu aisé, jeune et valide peut tout à fait être mis en danger s'il habite dans une zone ponctuellement exposée à un événement climatique intense). Dès lors, au lieu de percevoir la vulnérabilité aux risques comme un problème circonscrit, qui toucherait seulement les marges les plus défavorisées de nos sociétés, les plus vulnérables peuvent être perçus comme des « sentinelles<sup>180</sup> », dont la situation annonce aujourd'hui les risques qui concerneront demain une part bien plus large de la population. C'est pourquoi, sans nier le besoin de politiques ciblées, M. Vogel, auteure du rapport d'information au Sénat de 2022 sur la Protection sociale écologique, juge la mise en place d'une protection universelle plus pertinente<sup>181</sup>.

## 2.2. Assurer la soutenabilité de la protection sociale face à la crise écologique

La crise écologique questionne également la soutenabilité économique de la protection sociale. Cet aspect est au cœur du rapport sénatorial de 2022 sur la Sécurité sociale du XXIème siècle. Dans ce rapport, M. Vogel passe en revue les liens qui existent entre la crise écologique et les risques sociaux couverts par la protection sociale : ainsi, le secteur de la santé, via la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), couvre déjà de nombreuses pathologies provoquées ou amplifiées par les risques écologiques. De même l'indemnisation des sinistres liés aux catastrophes naturelles, via la Catnat ou

<sup>176</sup>Elbaum M. (2022), « La protection sociale française est-elle en capacité de répondre à la montée des risques environnementaux et aux implications de la transition écologique ? » Sciences Po OFCE Working Paper, n°17, p. 10.

<sup>177</sup>Santé Publique France (2026). « Canicule et santé en France » op. cit.

<sup>178</sup>Lafage M.-H. (2025) Les métamorphoses. Pour un projet écologique et solidaire d'adaptation au changement climatique, Les Petits matins, p. 91-115.

<sup>179</sup>Fallon, C. (2026) « Mesurer et gouverner les risques climatiques: quels enjeux? » op. cit., p. 5

<sup>180</sup>Nous extrapolons ici la notion proposée par le chimiste Henri Pézerat pour décrire la situation des ouvriers exposés aux pollutions industrielles : « les sentinelles du milieu environnemental [...] reçoivent les premières atteintes, c'est chez eux que les atteintes sont les plus nombreuses et les plus fortes et, je dirais aussi, les plus faciles à repérer. Par contre, dans l'environnement, il y a des atteintes de même type, mais plus diluées, sur des populations beaucoup plus grandes, qu'il est donc plus difficile de mettre en évidence. » Henri Pézerat, retranscription de l'émission Terre à terre de Ruth Stegassy du 10 juin 2000, disponible en ligne. Cité dans : Rollin Z. (2023), « Rongés : la fabrique sociale et écologique des cancers », dans Boursieur Ph., Guimont C. (coord.), Écologies, le vivant et le social, La Découverte, p. 132-138.

<sup>181</sup>Entretien avec M. Vogel, 13 juillet 2026.

les systèmes d'assurance agricole, fait de l'État l'assureur en dernier recours en cas de crise (dans le cadre du dispositif « Cat-Nat »<sup>182</sup> ou des systèmes d'assurance agricole...). Autrement dit, la protection sociale est en quelque sorte déjà (au moins partiellement<sup>183</sup>) engagée dans la couverture des risques socio-écologiques. Simplement, la dimension écologique de ces risques n'est pas prise en compte ; ni par conséquent leur accroissement à venir sous l'effet de la crise écologique. Selon M. Vogel, cette « myopie<sup>184</sup> » empêche finalement d'anticiper l'augmentation (pourtant déjà attestée<sup>185</sup>) des besoins en matière de couverture des risques, et des coûts que ces besoins impliquent. Symptomatiquement, il n'existe aujourd'hui aucune estimation exacte des surcoûts impliqués par le réchauffement climatique<sup>186</sup>. Le HCC évalue le coût actuel des catastrophes naturelles à 1,3 milliards par an, un chiffre qui pourrait dépasser les 3 milliards à partir de 2050, et ce quel que soit le scénario climatique envisagé<sup>187</sup>. France assureur estime que le coût des sinistres liés à des événements naturels s'élèvera entre 2,6 et 4 milliards par ans en 2050. Les coûts cumulés entre 2020 et 2050 représenteraient alors environ 143 milliards d'euros contre 74,1 milliards entre 1989 et 2019<sup>188</sup>. Ces projections sont partielles : elles n'intègrent pas les pertes des bâtiments concernés par le RTC, ni les coûts indirects, liés par exemple aux maladies favorisées par la crise écologique<sup>189</sup>. Au vu des tensions existantes qui fragilisent le modèle de protection sociale, on peut s'interroger sur la capacité de la protection sociale, déjà sous tension, à répondre à une telle augmentation des besoins et des coûts. C'est pourquoi le rapport sénatorial de 2022 sur la sécurité sociale du XXI<sup>ème</sup> siècle qualifiait l'inaction en la matière de « non-assistance à sécurité sociale en danger financier<sup>190</sup> ».

Pour répondre à cet enjeu, le rapport propose la création d'une sixième branche de la Sécurité sociale, dédiée aux risques écologiques. Outre l'aspect symbolique, la reconnaissance des risques écologiques comme risques sociaux est censée engager la protection vers des mesures d'adaptation ambitieuses. En effet, la sous-estimation des coûts de l'inaction peut empêcher d'engager des transformations profondes du système, faisant percevoir des investissements ambitieux pour l'adaptation comme une dépense nette à court terme, alors même qu'ils permettraient d'éviter des

<sup>182</sup>Le Haut Commissariat à la Stratégie et au plan résume ainsi le fonctionnement de la « Cat Nat » : « Le régime Cat Nat, instauré en 1982, repose sur un partenariat public-privé : lorsqu'un événement est reconnu par arrêté interministériel comme catastrophe naturelle, les assureurs prennent en charge les dommages matériels, avec un système de réassurance publique via la Caisse centrale de réassurance (CCR), soutenue par la garantie de l'État. Cette couverture est rendue obligatoire pour les locataires via les contrats d'assurance habitation, et financée par une surprime mutualisée, au tarif uniforme (20 % des primes multirisques habitation – MRH), quel que soit le niveau de risque de l'assuré ou du territoire » (HCSP (2025), « Repenser la mutualisation des risques climatiques », op. cit., p. 10).

<sup>183</sup>En partie, puisqu'on estime, concernant les des risques climatiques, qu'un quart de ces risques seulement est assuré à l'heure actuelle au niveau européen. Voir EIOPA, ECB (2024), « Towards a European system for natural catastrophe risk management », Rapport, URL : [https://www.eiopa.europa.eu/document/download/d8c87070-f602-4bf7-b8d8-726ec0b5c173\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/document/download/d8c87070-f602-4bf7-b8d8-726ec0b5c173_en), cité dans HCC (2026), Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités, op. cit., p. 104.

<sup>184</sup>Sénat (2022) « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI<sup>ème</sup> siècle », op. cit., p. 27

<sup>185</sup>HCC (2026), Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités, op. cit. p. 103.

<sup>186</sup>HCSP (2025), Repenser la mutualisation des risques climatiques, op. cit., p. 12-16.

<sup>187</sup>HCC (2021), Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation, op. cit., p. 47.

<sup>188</sup>France Assureurs (2021) « Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 », op. cit., p. 29.

<sup>189</sup>Par exemple, le coût des maladies imputables à la pollution de l'air aujourd'hui est estimé à 3 milliards par ans. À cela s'ajoute le coût (difficile à évaluer) des maladies endémiques, ou du stress environnemental – des facteurs que la crise écologique risque de favoriser. Ces coûts risquent d'augmenter encore du fait du vieillissement de la population européenne (Caisse des dépôts (2023), « Vers une protection sociale écologique ? », Dossier, par Viennot M., URL : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/dossiers/vers-une-protection-sociale-ecologique>, p.3-5)?

<sup>190</sup>Sénat (2022) Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI<sup>ème</sup> siècle, op. cit., p. 96.

coûts plus importants encore à long terme. À l'inverse, le rapport mise sur le fait qu'en rendant visible les risques et leur accroissement à venir, l'instauration d'une protection sociale écologique oblige les acteurs à faire face aux coûts de l'inaction, ce qui inciterait à la mise en place de réponses concrètes et cohérentes à tous les niveaux en vue de diminuer ces coûts.

### 2.3. Assurer la cohésion territoriale de la couverture sociale face aux risques écologiques

Outre le danger qui pèse sur son équilibre financier, c'est également la **cohésion territoriale de la protection sociale** (au sens large) qui semble menacée par les risques écologiques. Dans la mesure où les conséquences de ces risques peuvent être très localisées (incendies, inondations, pics de pollution...), tous les territoires ne sont pas exposés pareillement aux risques écologiques, à leur possible cumulation, et aux potentiels effets en cascade qui en découlent. Les régions les plus exposées ont plus de risques de sortir appauvries de ces crises, et donc de voir leur vulnérabilité aux risques écologiques redoubler. Le danger est de voir apparaître un décrochage entre les territoires, comme cela s'observe déjà en partie pour les territoires d'Outre-Mer<sup>191</sup>. Selon le rapport de l'HCSP, le système d'assurance public-privé actuel (Cat Nat<sup>192</sup>) peine à répondre à ce problème : à mesure que certaines régions exposées au RGA et au RTC menacent de devenir non-assurables, le besoin de concevoir des mécanismes de mutualisation se fait également sentir en France hexagonale<sup>193</sup>. Le rapport met en lumière des phénomènes de segmentation des primes en fonction des risques et d'individualisation des niveaux de franchise et des conditions de souscription en fonction de l'exposition du logement. Cette tendance risque de creuser les inégalités géographiques et sociales en matière d'assurance et d'exclure à terme les plus vulnérables<sup>194</sup>. Pour faire face à ces défis, le rapport de l'HCSP imagine trois scénarios, allant du simple encadrement du marché privé de l'assurance par l'État (via une aide à l'assurance minimale), à la mutualisation complète des risques (« Sécurité sociale climatique »), en passant par une solution intermédiaire, où l'État couvrirait les aléas les moins assurables (notamment le RGA) pour permettre aux assureurs de couvrir les autres risques. Le choix entre ces trois scénarios dépend de l'évaluation du risque d'inassurance, mais également de choix politiques : quel niveau de solidarité, ou au contraire de responsabilisation, faut-il instituer pour assurer une couverture efficace des risques ? L'HCSP laisse cette question ouverte, témoignant par-là que le champ des possibles en matière d'adaptation reste encore ouvert à la discussion. Le rapport propose l'organisation d'une conférence nationale à la fin de la décennie pour décider du type de politique à mener sur le sujet<sup>195</sup>.

### 2.4. Sécuriser les « conditions environnementales d'existence » des individus

Une autre manière de comprendre les implications de la crise écologique pour la protection sociale est d'aborder la question par son autre versant, celui du **bien-être et de la réalisation des individus**. E. Laurent rappelle que le terme anglais pour « État-providence » (*Welfare State*) met l'accent sur ce versant positif de la protection sociale (*welfare* signifiant littéralement bien-être<sup>196</sup>). Face au risque, l'État social n'offre pas une simple protection, mais il assure le maintien des conditions sociales d'existence des individus, et se porte ainsi garant de leur bien-être et de leur réalisation, via

<sup>191</sup>Le taux d'assurance « multirisques habitation » est de 97 % en France hexagonale, de 50 à 70 % en outre-mer, et descend jusqu'à 6 % à Mayotte selon HCSP (2025), *Repenser la mutualisation des risques climatiques*, op. cit., p. 211.

<sup>192</sup>Voir note n°178.

<sup>193</sup>HCSP (2025), *Repenser la mutualisation des risques climatiques*, op. cit., p. 24.

<sup>194</sup>Ibid. p. 18.

<sup>195</sup>Ibid. p. 28.

<sup>196</sup>Laurent, E (2019), « L'État social-écologique : généalogie, philosophie, applications », art. cit., p. 19.

des *droits sociaux*. À mesure que certains de ces droits se trouvent compromis par la crise écologique, la question de savoir dans quelle mesure l'État est, ou non, garant des « conditions environnementales d'existence<sup>197</sup> » des individus. Cette idée peut être illustrée à travers les cas particuliers de l'accès à l'alimentation, à la nature, ou à l'eau.

La Sécurité sociale de l'alimentation est un dispositif qui illustre parfaitement le fonctionnement possible d'une protection sociale appliquée à de nouveaux risques. La mise en place d'un système d'assurance universel, fondé sur des droits sociaux (ici le droit à une alimentation saine et durable), permettrait de dépasser l'aide d'urgence et la gestion des risques pour offrir aux individus la garantie d'une qualité de vie minimale. Ce double objectif (limitation des risques et meilleure qualité de vie) a en outre des effets positifs en matière d'adaptation à la crise écologique.

### La Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) : illustration d'un projet pour une protection sociale écologique

La SSA recouvre une diversité de projets : *Ingénieurs sans frontières* propose un budget alimentaire de 150€ adossé à la carte vitale pour des produits conventionnés<sup>198</sup> ; *La Fabrique écologique* imagine une carte de fidélité et de solidarité écologiques fonctionnant par accumulation de points<sup>199</sup> ; *Terra Nova* propose de son côté un « chèque vert » de 300 euros par an pour les revenus inférieurs à 1,3 SMICS<sup>200</sup> ; d'autres dispositifs de chèques alimentaires sont également discutés. Par-delà leur diversité, tous ces dispositifs répondent néanmoins à deux objectifs communs : la réduction de la précarité alimentaire et la garantie d'un accès à une nourriture saine et de qualité. Le rapport de Terra Nova illustre la convergence de ces deux objectifs de la protection sociale : opposer à un risque (la précarité alimentaire) un droit<sup>201</sup>, assurer le bien-être et la santé des individus<sup>202</sup>.

De plus, la réduction de la précarité et l'amélioration de la santé des individus constituent deux leviers pour l'adaptation (voir *supra*). Les tenants de la SSA espèrent également que la promotion d'une alimentation saine et durable puisse agir sur l'offre alimentaire et favoriser une agriculture locale, plus résiliente face aux risques écologiques<sup>203</sup>. Par ailleurs, Terra Nova rappelle que la SSA vise non seulement à prendre en charge l'aide d'urgence assurée aujourd'hui notamment par le milieu associatif, mais aussi à dépasser la gestion de l'urgence pour mener des actions préventives plus durables<sup>204</sup>. Une fois institué, un tel dispositif permettrait de dépasser l'aide d'urgence face aux besoins alimentaires exacerbés par les événements climatiques extrêmes. La SSA peut donc légitimement être considérée comme une partie intégrante d'un modèle de protection sociale

<sup>197</sup>Fondation de l'écologie politique (2025), « Vers une sécurité sociale-écologique : repenser l'État-Providence face à l'urgence écologique », *op. cit.*, p. 5.

<sup>198</sup>Cohen S., Martin T. (2024), *De la démocratie dans nos assiettes*, Paris, Meyer, p. 66.

<sup>199</sup>Fabrique Ecologique (2022), « Les 15 propositions de la Fabrique Ecologique », URL : <https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2022/03/Note-15-propositions-mars-2022-LFE-VF.pdf>

<sup>200</sup>Terra Nova, « Le Chèque vert : instrument de sortie de crises », Note, URL : <https://tnova.fr/economie-social/protection-sociale-solidarites/le-cheque-vert-instrument-de-sortie-de-crisis/>

<sup>201</sup>Terra Nova (2021), *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*, par Cavaillet F., Darmon N., Dubois C., Gomy C., Kabeche D., Paturol, D, Perignon M., Rapport, p. 36-39. Voir aussi Cohen S., Martin T. (2024), *De la démocratie dans nos assiettes*, Paris, Meyer.

<sup>202</sup>Terra Nova (2021), *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*, *op. cit.*, p. 13-14.

<sup>203</sup>Cohen S., Martin T. (2024), *De la démocratie dans nos assiettes*, *op. cit.* p. 68-69 ; Sénat (2022) « Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle », *op. cit.*, p.235-236. ; IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>204</sup>Terra Nova (2021), *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*, *op. cit.*, p. 80-84.

écologique en vue de l'adaptation, et ce à tous les niveaux (gestion des risques, prévention des vulnérabilités, mutualisation). Enfin, si la SSA reste un projet dont le coût estimé reste important<sup>205</sup>, elle est néanmoins présentée par ses défenseurs comme un investissement multidimensionnel pour la santé publique, le monde agricole et l'environnement dont le coût serait inférieur à celui de l'inaction<sup>206</sup>.

L'alimentation saine et durable n'est cependant pas le seul droit concerné. Au vu des enjeux à venir en matière d'adaptation, le droit à l'accès à la nature est aussi un enjeu de taille. Avant d'être une source de risques contre lesquels il faut nous protéger, l'environnement naturel est une source de bien-être qui participe activement de la santé des individus. Certaines mesures d'adaptation comme la végétalisation des espaces urbains, la lutte pour l'accessibilité des espaces verts et bleus, ou encore la réduction des pollutions sont porteuses d'une amélioration générale de la qualité de vie<sup>207</sup>. De nouvelles approches intégrées, fondées sur le rapport à la nature, dans le domaine médical (*One Health*<sup>208</sup>) ou social et médico-social (*Person-in-environment paradigm*<sup>209</sup>, « travail social vert »<sup>210</sup>...) accordent une importance croissante à l'environnement dans l'accompagnement des personnes. En intégrant les bénéfices liés à l'environnement, l'objectif n'est alors pas seulement de prévenir des risques de maladie, mais de favoriser la bonne santé et le confort des individus. Les « Solutions fondées sur la Nature » (ou SfN<sup>211</sup>) sont particulièrement propices à ce type de bénéfices. La végétalisation des espaces urbains, outre les multiples bénéfices en matière d'adaptation face aux risques écologiques (vague de chaleur, canicule, sécheresses...), est aujourd'hui reconnue comme un enjeu essentiel pour le bien-être des individus<sup>212</sup> et pour le développement psychique et physiologique des enfants<sup>213</sup>. Malgré cet ensemble de bénéfices pour la santé et le bien-être des individus, il n'existe aujourd'hui pas de « droit à la nature » effectif en France, comparable par exemple à l'*allemansträtt* des pays nordiques<sup>214</sup>. La Charte de l'environnement de 2004 reconnaît bien à chacun « le droit de vivre dans

<sup>205</sup> Par exemple, un budget alimentaire universel à hauteur de 150 euros par mois coûterait 118 milliards par ans selon Ingénieurs sans Frontières. Voir Cohen S., Martin T. (2024), *De la démocratie dans nos assiettes*, op. cit. p. 66.

<sup>206</sup> Sénat (2022), *Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle*, op. cit., p. 236-237.

<sup>207</sup> HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p. 11.

<sup>208</sup> Le Ministère de la santé définit *One Health* comme une « approche globale et transversale » portant sur « les relations entre la santé des Hommes, celle des animaux domestiques et sauvages, la santé des plantes et de l'environnement ». Voir Ministère de la santé (2026), « *One Health : l'approche globale "Une seule santé"* », dossier sante.gouv, URL : <https://sante.gouv.fr/grands-dossiers/article/one-health-l-approche-globale-une-seule-sante>.

<sup>209</sup> Développé par la psychologue Ann Weick, le paradigme dit « *person-in-environment* » analyse les comportements comme relation d'un sujet à un environnement physique. L'environnement cesse d'apparaître comme une donnée extérieure, et est intégré directement à la compréhension des individus. Voir Portillo, M. (2019). Qu'est-ce que le travail social vert et en quoi est-il pertinent aujourd'hui ? *Forum*, 157(2), 46-54.

<sup>210</sup> Portillo, M. (2025), « Réorienter le social à l'ère écologique Le travail social vert, entre promesses et défis », *Vie sociale*, 50-51(2), 41-55.

<sup>211</sup> Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique (2025). « *S'adapter au climat : les solutions sont dans la nature* », URL : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/s-adapter-avec-la-nature/Solutions-fondees-sur-la-Nature>.

<sup>212</sup> UN-Habitat (2025), *Healthier Cities and Communities Through Public Spaces*, URL : <https://unhabitat.org/healthier-cities-and-communities-through-public-spaces>

<sup>213</sup> La bibliothèque de recherche Children & Nature Network recense les articles issus de disciplines variées, évalués par des pairs, et portant sur l'importance de l'accès à la nature pour les enfants, tant sur le plan physique, psychologique que sur le plan social. Voir Children & Nature Network, Website, URL : <https://research.childrenandnature.org/>.

<sup>214</sup> Von Plauen, F. (2005), « L'*allemansträtt* ou une conception particulière du droit de propriété en droit suédois », *Revue internationale de droit comparé*, 57-4, p. 921-941 ; Girault C. (2018), « Le droit d'accès à la nature en Europe

un environnement équilibré et respectueux de la santé » mais ce principe n'est pas opposable et ne constitue donc pas un objectif contraignant.

De la même manière, la question de l'accès à l'eau risque de devenir un enjeu pour les prochaines années. L'IGAS souligne que la raréfaction des points d'eau potables publics (fontaines, toilettes, lavabos, douches publiques) est déjà un problème majeur lors des événements climatiques extrêmes pour les plus précaires non raccordés à l'eau<sup>215</sup>. Mais c'est l'ensemble de la population qui, dans certaines zones lors des périodes de sécheresse, subit des difficultés d'approvisionnement en eau. Des initiatives ont émergé localement en France et dans d'autres pays pour instaurer des systèmes d'aides sociales directes visant à assurer à chacun l'accès à l'eau<sup>216</sup>.

L'objectif de la création de nouveaux droits (à l'alimentation saine et durable, à un accès à l'eau ou à la nature) garantis par l'État est notamment de contraindre les politiques publiques à intégrer systématiquement ces critères, en vue de trouver des solutions face aux problèmes posés par les risques écologiques. Par exemple, l'IGAS souligne que l'introduction d'un droit à l'alimentation dans la constitution du canton de Genève en 2023 donne aujourd'hui à l'État la responsabilité de mettre en place des politiques publiques financées<sup>217</sup>.

## 2.5. La mutualisation des risques comme facteur indirect de lisibilité et d'acceptation des politiques de transition

Enfin, la protection sociale rencontre un autre enjeu, adressé aux politiques de transition de manière générale : celui de l'acceptabilité des mesures et de leur financement, en particulier via la fiscalité environnementale. Selon le rapport sénatorial de 2022, la crise des gilets jaunes aurait été favorisée par un manque de transparence quant à l'usage des recettes issues de la taxe carbone. Cette opacité tient notamment à la budgétisation de la fiscalité environnementale : selon les principes du droit budgétaire, le budget de l'État ne peut pas être fléché et les recettes fiscales vertes ne peuvent être directement allouées au financement des politiques de transition. Cette situation peut entretenir une certaine défiance vis-à-vis de la puissance publique. À l'inverse, le rapport fait valoir que le financement de la sécurité sociale, historiquement fondé sur les cotisations et organisé par caisses, permettrait l'« affectation des recettes de la fiscalité environnementale à des investissements verts<sup>218</sup> ». La garantie que la fiscalité environnementale finance des politiques d'adaptation d'intérêt public permettrait en effet, selon le Conseil des Prélèvements obligatoires, de limiter le sentiment d'une fiscalité environnementale injuste et de renforcer son acceptabilité<sup>219</sup>. Outre l'enjeu de transparence, on peut imaginer que l'intégration d'une branche dédiée aux risques écologiques permette effectivement de prendre en compte plus facilement l'impact social de la fiscalité environnementale dans des politiques d'adaptation cohérentes.

du Nord : partage d'un capital environnemental et construction d'un espace contractuel », VertigO, Hors-série 29, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/19034>.

<sup>215</sup>IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, op. cit., p. 82.

<sup>216</sup>Ibid. p. 81.

<sup>217</sup>Ibid. p. 80.

<sup>218</sup>Sénat (2022), *Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXI<sup>ème</sup> siècle*, op. cit., p. 143-152.

<sup>219</sup>Conseil des prélèvements obligatoires (2022), *Redistribution, innovation, lutte contre le changement climatique : trois enjeux fiscaux majeurs en sortie de crise sanitaire*, Rapport, p. 91-96.

## 2.6. Obstacles et défis pour une protection sociale écologique

Les difficultés que la crise écologique adresse à la protection sociale expliquent l'émergence d'une littérature en faveur d'une mutualisation des risques. Reste que, par-delà l'objectif commun de mutualisation des risques, de nombreuses questions persistent. Les critiques parfois adressées aux différents projets de protection sociale écologique montrent que la pertinence, la faisabilité et le caractère juste et sécurisant d'une protection sociale écologique dépendent largement des dispositifs imaginés pour mettre en place concrètement la mutualisation des risques.

L'HCSP souligne que les modalités pertinentes pour la mutualisation des risques dépendent en grande partie d'un arbitrage entre solidarité et responsabilité. Ainsi, pour chaque scénario, le rapport prévoit des mesures plus ou moins solidaires ou responsabilisantes. Les mesures de responsabilisation ont pour objectif d'éviter un système uniquement fondé sur la solidarité qui, en l'absence d'incitation, risquerait d'induire un phénomène de « passager clandestin » : les individus ou collectivités n'auraient plus intérêt à réduire leur exposition ou à prévenir les dommages<sup>220</sup>. La prise en charge universelle des coûts liés aux risques écologiques, censée encourager les acteurs à réduire ces coûts, aboutirait alors plutôt à encourager l'inaction. Voilà pourquoi la mutualisation des risques n'est pas le seul scénario envisagé par le rapport. Dans le cas où le phénomène de retrait des assurances resterait limité, le rapport propose une intervention plus modeste, ciblant les défaillances ponctuelles de l'offre d'assurance privée.

Ensuite, la proposition présentée par le rapport sénatorial de 2022 part du principe qu'il faut d'abord visibiliser le coût de l'inaction via une sixième branche pour inciter les acteurs à mettre en place des mesures de prévention face aux risques écologiques. Interrogé sur la question, M. Hirsch propose de raisonner dans le sens inverse : une protection soutenable suppose en premier lieu une politique de prévention efficace. Or, selon M. Hirsch, divers freins en matière de prévention existent en pratique, en particulier dans le secteur médical et social ou médico-social<sup>221</sup>. Dans le cas du secteur médical, un de ces freins est « la pression exercée sur la prise en charge curative par l'opinion et par les acteurs économiques », une pression qu'il juge « infiniment plus forte que celle qui porte sur la prévention<sup>222</sup> ». Cet exemple montre qu'il peut exister des obstacles à la prévention qui rendraient difficilement soutenable la mise en place d'une couverture des risques écologiques. Dès lors, plutôt qu'à un système d'assurance, la protection contre les risques passerait plutôt par la mise en place d'aides minimales, assurant un filet de sécurité face aux risques. M. Hirsch invite notamment à réfléchir à des dispositifs d'aide ciblés, tels que des services universels de base, ajustés en fonction de risques précis.

On peut également interroger le caractère juste et sécurisant de la protection sociale, dès lors que ses sources de financement ne sont pas précisées. Il est vrai qu'a priori, le projet d'une protection sociale écologique possède, par définition, une visée sociale qui assure une forme de justice face aux risques écologiques. Cet aspect est en effet inhérent au projet de mutualisation des risques : selon Castel, l'État social, outre la sécurisation des existences, a aussi pour vocation de gérer les inégalités sociales. Or, la première partie de ce travail a montré que l'intensification des risques écologiques

<sup>220</sup>HCSP (2025), *Repenser la mutualisation des risques climatiques*, op. cit., p. 19.

<sup>221</sup>Entretien avec M. Hirsch (26 août 2026) : « une protection est soutenable, c'est elle fait de la prévention. Or, on ne sait pas le faire : on ne sait pas articuler l'assurance chômage avec la prévention du licenciement ; on ne sait pas introduire de la prévention dans le système d'assurance maladie ».

<sup>222</sup>Entretien avec M. Hirsch : « Si vous disposez d'une certaine somme, est-ce que vous allez l'utiliser pour financer des campagnes anti-tabac, ou l'accès à un nouveau médicament déjà disponible aux États-Unis ? Le problème est là : la pression sur la prise en charge curative par l'opinion économique et par les acteurs économiques est infiniment plus forte que celle qui porte sur la prévention. »

créait de nouvelles formes d'inégalités, puisque les populations les plus exposées aux risques sont également celles qui ont le moins de ressources pour y faire face, et ce du fait de vulnérabilités sociales préexistantes (précarité économique, alimentaire, énergétique, inégalité de genre, discriminations...). Face à ce cas d'inégalité environnementale, une protection sociale écologique fonctionnelle réduirait la vulnérabilité des populations exposées aux risques et limiterait donc ces inégalités. Il est à noter que le recours au marché des assurances privées risque d'accroître à terme les inégalités en cas d'augmentation excessive des risques : laisser aux individus la responsabilité de s'assurer eux-mêmes revient à faire subir aux plus modestes l'augmentation probable des frais d'assurance dans les zones les plus exposées, un risque souligné par l'AEE et l'HCSP<sup>223</sup>.

Dans cette optique, la prise en charge par l'État semble être une condition nécessaire pour une adaptation juste. Est-elle pourtant une condition suffisante ? Est-ce que tout projet de protection sociale écologique est nécessairement juste et sécurisant ? La réponse à cette question dépend notamment du mode de financement de la protection sociale écologique. Comment garantir que les coûts de l'adaptation ne soient pas reportés sur les ménages plus modestes ? L'enjeu n'est pas seulement moral, mais bien politique, puisqu'il en va également de l'acceptabilité des politiques d'adaptation. M. Elbaum critique en ce sens la proposition d'une sixième branche de la sécurité sociale financée par une hausse de la fiscalité environnementale<sup>224</sup>. La fiscalité environnementale, telle qu'elle a été instituée via la taxation carbone, reste perçue comme une fiscalité injuste (d'où son gel depuis 2018). Le caractère injuste de la fiscalité environnementale ne peut se résumer au manque de transparence dans l'affectation des recettes fiscales, et tient plus profondément à la logique du « pollueur-payeur ». Cette logique a une visée comportementale : la fiscalité environnementale pénalise les pollueurs afin de changer leurs pratiques. Cette logique pose deux problèmes. D'une part, M. Elbaum fait valoir que si cette taxe fonctionne efficacement, alors son socle est donc voué à se réduire, tandis que le coût de l'adaptation est voué à augmenter<sup>225</sup>. Financer l'adaptation par une taxation visant l'atténuation n'est donc pas une solution durable. D'autre part, de nombreux travaux académiques, via la construction d'indices visant à étudier l'« effort environnemental »<sup>226</sup> des classes populaires (« taux d'effort énergétique »<sup>227</sup>, « indice de cumul des contraintes sur la décarbonation »<sup>228</sup>) ont montré que les ménages les plus modestes sont également ceux dont les émissions sont les plus contraintes. Ainsi, les ménages les plus modestes subissent plus fortement les effets de la taxation, alors même qu'il est aujourd'hui reconnu que leurs émissions sont plus relativement faibles, et leurs pratiques moins polluantes que celles des classes aisées<sup>229</sup>. Ainsi, la taxe carbone est non seulement injuste socialement, mais aussi inefficace d'un point de vue écologique, puisqu'elle pèse disproportionnellement sur les individus qui disposent des plus faibles marges de manœuvre pour verdir des pratiques par ailleurs relativement peu émettrices en GES. Une protection sociale écologique, fondée sur ce type de fiscalité environnementale, aboutirait à creuser les multiples injustices subies par les plus modestes face à la crise écologique.

<sup>223</sup>AEE (2024), *European Climate Risk Assessment*, op. cit., p. 342.

<sup>224</sup>Elbaum M. (2022), « La protection sociale française est-elle en capacité de répondre à la montée des risques environnementaux et aux implications de la transition écologique ? », op. cit., p. 22-25.

<sup>225</sup>Elbaum M. (2022), « La protection sociale française est-elle en capacité de répondre à la montée des risques environnementaux et aux implications de la transition écologique ? », op. cit., p. 8.

<sup>226</sup>Deldrève V., Candau J., Noûs C. (dir) (2021), *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*, Peter Lang, Bruxelles.

<sup>227</sup>Clément M., Godzinski A., Vincent I (2019), « Les effets économiques de la fiscalité environnementale sur les ménages et les entreprises », *Rapport n°5 pour le Conseil des prélèvements obligatoires*, p. 58-69.

<sup>228</sup>Ginsburger M., « La contrainte écologique paradoxale des ménages pauvres et modestes, et ses déclinaisons » dans CNLE (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, op. cit., p. 152-160.

<sup>229</sup>CNLE (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, op. cit., p.14.

Cela ne signifie pas que le financement de la protection sociale par une augmentation de la fiscalité environnementale serait nécessairement injuste. Cela signifie plutôt que pour assurer l'acceptabilité de cette fiscalité, certaines conditions doivent être respectées, au premier rang desquelles A. Berry et E. Laurent placent la présence de mécanismes redistributifs<sup>230</sup>. M. Vogel rappelle à ce titre que la « fiscalité environnementale » est un terme polysémique qui ne se réduit pas au cas – particulièrement malheureux selon elle – de la taxe carbone, et que d'autres formes de fiscalités environnementales plus justes existent dans le débat public, notamment l'ISF climatique<sup>231</sup>. La taxation du patrimoine est effectivement considérée par certains économistes comme un enjeu de justice environnementale majeur<sup>232</sup>. Les risques climatiques étant étroitement liés à la question du logement, l'HCSP propose quant à lui d'adopter une cotisation sur base cadastrale, semblable en de nombreux points à la taxe foncière : cette cotisation serait progressive selon le statut du propriétaire, la valeur du bien, son exposition aux risques climatiques, avec un système de sur-cotisation pour les maisons secondaires<sup>233</sup>. En tout cas, le projet d'une sécurité sociale écologique, pour être cohérente sur le plan social, demande au préalable que soient discutées ces différentes options, afin d'assurer que les politiques d'adaptation soient non seulement acceptables, mais également désirables pour les classes populaires et la classe moyenne inférieure.

Enfin, la pertinence d'une protection sociale écologique dépend également de la cohérence des dispositifs mis en place. M. Elbaum juge par exemple que la sixième branche de la Sécurité sociale, telle qu'elle est présentée dans le rapport sénatorial de 2022, regroupe des risques très hétérogènes, qu'il paraît logique de prendre en charge de manière séparée. La sixième branche servirait à la fois à rembourser les dépenses liées aux risques écologiques dans les autres branches, à regrouper les fonds publics existants, à compenser les coûts pour les ménages modestes, à financer certaines politiques de transition, à accompagner les mutations professionnelles, à améliorer l'alimentation... Les risques associés n'ont pas les mêmes causes, ne touchent pas les mêmes victimes, et n'appellent pas les mêmes réponses, ni au même niveau. L'utilité d'un regroupement de ces missions peut paraître factice, d'autant plus que la protection sociale actuelle prend déjà en charge une grande partie des risques écologiques. Dès lors, l'adaptation de la protection sociale à la crise écologique doit plutôt passer, selon M. Elbaum, par l'amélioration des mécanismes existants, plutôt que par une transformation de l'architecture institutionnelle de la Sécurité sociale.

Notons que d'autres propositions, comme celle de l'HCSP, semblent moins tomber sous le coup de cette critique. La « Sécurité sociale climatique », dans sa version la plus radicale serait organisée en trois branches (« zone inhabitable », « sécheresse », « météo ») dont les objectifs sont clairement identifiés : la prise en charge des risques devenus inassurables et la prévention face à ces risques. Ainsi, par-delà l'étiquette générale de « protection sociale écologique », la pertinence des mécanismes de mutualisation des risques dépend largement des dispositifs concrets mis en place pour assurer cette couverture sociale des risques.

\*\*\*

<sup>230</sup>Berry A., Laurent E (2019), « Taxe carbone, le retour, à quelles conditions ? », Working Paper de l'OFCE, n° 6, p. 11-29.

<sup>231</sup>Entretien avec M. Vogel (13 juillet 2026).

<sup>232</sup>Global Justice project (2025), Rapport,

<sup>233</sup>HCSP (2025), Repenser la mutualisation des risques climatiques, op. cit., p. 301.

Les leviers en matière d'adaptation sont donc nombreux. Le premier levier (la gestion des risques) repose sur l'évaluation poussée des risques écologiques, et la mise en place de politiques de prévention visant à réduire la vulnérabilité des populations. Toutefois, la littérature sur l'adaptation du secteur social et médico-social ne se réduit pas à la gestion des risques. Pour certains auteurs, l'ampleur des bouleversements exige une transformation plus en profondeur du modèle social français. C'est pour répondre à ce besoin que se développe une littérature conséquente sur la mutualisation des risques, et sur l'instauration d'une protection sociale écologique. Si la mutualisation des risques est perçue par certains comme une réforme nécessaire et urgente pour assurer la survie du modèle social, il n'existe pourtant pas de consensus sur les modalités d'une protection sociale écologique.

### III. L'ATTÉNUATION : UN PILLIER DE L'ADAPTATION A LA CRISE ÉCOLOGIQUE

Ce document a décrit jusqu'ici l'urgence présentée dans la littérature qu'il y avait à concevoir dès aujourd'hui des politiques d'adaptation ambitieuses afin de protéger les populations les plus vulnérables des conséquences de la crise écologique (1). Ont ensuite été décrit les leviers d'action à disposition afin de mettre en œuvre ces politiques en intégrant les plus vulnérables (2). Ce faisant, la question de l'atténuation a été laissée de côté, alors même que ce volet a tenu jusqu'ici une place centrale dans les politiques de transition, y compris dans le domaine des politiques sociales. Est-ce à dire que les objectifs d'atténuation devraient passer au second plan, au vu des besoins urgents en matière d'adaptation ? Est-il toujours aussi urgent de vouloir réduire nos émissions de GES (décarbonation), alors que les conséquences de la crise écologique sont déjà visibles et vont inévitablement s'aggraver ?

Ces questions pointent le mésusage qui peut être fait du concept d'adaptation aujourd'hui encore, et qui entretient une forme de soupçon à l'égard des injonctions à s'adapter. Comme le souligne O. Godard, l'adaptation reste en effet toujours susceptible de servir comme alibi de l'inaction : plutôt que de réduire les émissions, il suffirait de miser – parfois avec une foi aveugle – sur nos capacités d'adaptation<sup>234</sup>. Les recherches de J-B Fressoz en histoire environnementale montrent que les pays occidentaux ont, au moins depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, fait le choix de s'en remettre à l'adaptation plutôt que de prévenir les conséquences sociales et écologiques impliquées par le développement industriel<sup>235</sup> – un choix répété dans les années 1980 face au réchauffement climatique<sup>236</sup>. D'où la tentation de voir dans l'adaptation un déni irresponsable ou un aveu d'échec insoutenable. Pourtant reconnaître aujourd'hui le besoin de s'adapter face à la crise ne revient pas à admettre que rien ne peut plus être fait pour prévenir la crise écologique. La réalité est plus nuancée : si les conséquences de la crise écologique sont inévitables, leur aggravation peut et doit toujours être limitée autant que possible. Par conséquent, loin d'être vains ou relégués au second plan, les efforts

<sup>234</sup>Godard, O. (2010), « Cette ambiguë adaptation au changement climatique ». *Natures Sciences Sociétés*, 18(3), p. 287-297.

<sup>235</sup>Fressoz, J.-B. (2012), *L'Apocalypse joyeuse : une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil.

<sup>236</sup>Fressoz J.-B. (2023) « Les pays industriels ont "choisi" la croissance et le réchauffement climatique, et s'en sont remis à l'adaptation », *Le Monde*, 7 juin 2023.

déjà déployés pour décarboner le système de protection sociale sont essentiels et encore insuffisants selon l'HCC<sup>237</sup>. Ils doivent donc être accélérés et amplifiés pour pouvoir s'adapter efficacement aux risques écologiques à venir. Il s'agit aussi de mieux articuler ces deux aspects de la transition écologique : bien que A. Tanguy et al. considèrent que l'opposition entre adaptation et atténuation est aujourd'hui dénuée de tout fondement<sup>238</sup>, V. Viguié rappelle que ces deux volets font encore l'objet d'un traitement séparé par les acteurs de la transition, tant au niveau des organisations internationales (comme le GIEC) qu'au niveau des politiques publiques nationales et locales (notamment en France<sup>239</sup>).

Il est à noter que la littérature dédiée aux enjeux d'atténuation en France, bien que riche et vaste, reste largement focalisée sur les politiques de décarbonation, visant à faire décroître les émissions de GES. Pourtant, l'atténuation vise la réduction de l'ensemble des impacts humains négatifs sur l'environnement. La notion porte donc, en théorie, sur toutes les formes de pollutions, qui ne se limitent pas à l'émission de GES (pollution chimique, pollution sonore, pollution lumineuse...). Le poids de la décarbonation dans l'agenda politique, ainsi que la portée médiatique en France de certaines institutions spécialisées sur la décarbonation (notamment le *Shift Project*) peuvent expliquer cette réduction de l'atténuation à la décarbonation – un biais que cette revue de littérature reconduit. Du reste, il serait intéressant de questionner également le rapport entre les autres politiques d'atténuation avec l'adaptation. Le cas des Solutions fondées sur la Nature (SfN), mentionné précédemment, donne à penser que la préservation des écosystèmes est un exemple de problématique autour de laquelle les problématiques d'atténuation et d'adaptation convergent.

## 1. Pourquoi l'opposition entre adaptation et atténuation est inopérante, en particulier dans le domaine du social et du médico-social ?

La littérature sur l'adaptation du système de santé et protection sociale présente un exemple parfait des raisons pour lesquelles l'atténuation constitue un enjeu essentiel des politiques d'adaptation. Le premier de ces arguments est celui de la **durabilité**. De manière générale, les capacités d'adaptation face à la crise écologique dépendent de l'intensité et de la récurrence des risques à venir – deux variables qui dépendent encore largement de l'évolution des émissions carbone au niveau mondial dans les prochaines années. Par conséquent, plus les émissions actuelles sont importantes, plus l'adaptation sera coûteuse, difficile et douloureuse. Aussi l'atténuation peut-elle être considérée comme une condition nécessaire à la réussite de tout projet d'adaptation. L'adaptation du secteur social et médico-social n'échappe pas à cette règle : un système de protection carboné participe de la crise climatique et favorise les maladies liées à la pollution, en particulier les maladies chroniques. Or, ces deux phénomènes (augmentation des maladies chroniques et crise sanitaire) sont déjà des facteurs de saturation des établissements médicaux et socio-médicaux. La protection contre les risques écologiques ne peut donc être durable si elle entretient ces mêmes risques sur le long terme.

<sup>237</sup>La baisse d'émission en GES a même ralenti en 2025, selon HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, op. cit., p.15-16.

<sup>238</sup>Tanguy A., Magnan A. Vallejo L. (2024), « Atténuer ou s'adapter ? », *Revue Projet*, n° 400.

<sup>239</sup>Viguié, V. (2022). « Les liens entre adaptation et atténuation : quand s'adapter aggrave le changement climatique » *Annales des Mines - Responsabilité & environnement*, 106(2), p. 72-75.

Le second argument est celui de la **résilience**. L'atténuation passant souvent par la réduction de la consommation en énergies fossiles et renforce ainsi l'indépendance vis-à-vis de l'énergie carbonée. Or, comme le souligne le *Shift Project* dans son rapport sur la décarbonation de l'industrie de la santé, la souveraineté énergétique est un facteur de résilience majeur face aux crises climatiques<sup>240</sup>. Cet argument vaut pour le cas particulier du social et médico-social : un système moins dépendant des énergies fossiles serait moins exposé aux risques de pénuries et d'inflation énergétiques et donc plus résilient dans son ensemble. On perçoit alors à quel point la décarbonation du social et du médico-social constitue un enjeu majeur pour l'adaptation. Il ne s'agit pas simplement pour le secteur de se montrer exemplaire, de « faire sa part » en matière d'atténuation, en participant à l'effort commun qui vise au respect des objectifs de décarbonation établis lors des engagements internationaux<sup>241</sup>. Considérée à travers le prisme de l'adaptation, la décarbonation apparaît selon le *Shift Project* comme un enjeu de « souveraineté sanitaire »<sup>242</sup> : l'institution chargée de protéger face aux risques écologiques ne peut se permettre d'être elle-même vulnérable face aux ruptures des chaînes d'approvisionnement entraînées par ces risques. La décarbonation apparaît donc comme une condition nécessaire pour une société résiliente face aux risques écologiques.

Ces deux premiers arguments (durabilité et résilience) n'impliquent pas qu'adaptation et atténuation ne puissent pas être contradictoires : certaines politiques d'adaptation sont polluantes et donc contre-productives à moyen ou à long terme. Aussi l'atténuation doit-elle rester un critère déterminant des choix d'adaptation. Une solution d'adaptation efficace à court terme, mais qui accroît les émissions en grandes quantités doit être considérée à terme comme une forme de « maladaptation ». Selon l'économiste V. Viguié, les dispositifs « maladaptés », au lieu de réduire la vulnérabilité, ne font en général que la redistribuer dans le temps ou dans l'espace, sur d'autres populations plus vulnérables (publics fragiles, générations futures...<sup>243</sup>). Certaines technologies d'adaptation comme la climatisation, le dessalement des eaux de mer, ou les pompes à eau face aux inondations sont des exemples fréquents de maladaptations (bien que parfois nécessaires à court terme face à l'urgence, du fait de l'impréparation). V. Viguié rappelle que la climatisation pose déjà de lourds problèmes d'approvisionnement aux États-Unis, où les coupures d'électricité sont en augmentation constante chaque été.

Si de nombreuses adaptations court-termistes contredisent l'objectif d'atténuation, il faut remarquer qu'à l'inverse, les politiques d'atténuation produisent en général des effets vertueux en matière d'adaptation. S'il faut s'adapter et atténuer, on peut donc aussi s'adapter *en* atténuant. Le secteur social et médico-social peut être concerné par ce type de synergie. A. Mounier montre que la rénovation énergétique des établissements d'accueil, des établissements de santé, ou des logements individuels les plus perméables aux variations de température permet à la fois de baisser les émissions carbone et de rendre les logements plus habitables en cas de températures extrêmes<sup>244</sup>. L'article de K. Jean et al. démontre que la végétalisation des établissements d'accueil et des espaces alentours permet une meilleure absorption du CO<sub>2</sub>, mais offre également des ressources précieuses pour les plus vulnérables en cas de vagues de chaleur, à la fois sur le plan physique (zone de fraîcheur) et social

<sup>240</sup> *Shift Project* (2024), *Climat, énergie : décarbonons le secteur de l'autonomie, Rapport final*, p. 85.

<sup>241</sup> Selon le *Shift Project*, « les émissions du secteur de la santé se situent entre 40 et 61 MtCO<sub>2</sub>e, soit entre 6,6% et 10% de l'empreinte carbone de la France ». Les Accords de Paris fixaient pour objectif une baisse de 80 % des émissions globales (*Shift Project* (2023), *Décarbonons la santé pour soigner durablement, Rapport final*, p. 4).

<sup>242</sup> *Shift Project* (2025), *Décarbonons les industries des dispositifs médicaux, Rapport final*, p. 62-65.

<sup>243</sup> Viguié, V. (2022). « Les liens entre adaptation et atténuation : quand s'adapter aggrave le changement climatique », *op. cit.*

<sup>244</sup> Mounier A. (2026), *Coordination des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le secteur résidentiel français. op. cit.*, p. 14-15 ; Recommandation 2.10 dans HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités, op. cit.*, p. 87.

(les lieux de rencontre ombragés peuvent favoriser la cohésion sociale et l'entraide). La promotion des mobilités actives (notamment pour les personnes âgées) et la réduction de la mobilité carbonée aux alentours des établissements d'accueil (en particulier ceux de l'enfance et la petite-enfance) peuvent produire des bénéfices en matière de santé qui renforcent à terme les capacités physiologiques d'adaptation des individus<sup>245</sup>. L'approvisionnement des services de restauration collectifs via les circuits-courts, tout en réduisant le bilan carbone de l'alimentation<sup>246</sup>, favorise la résilience en cas de crise (valorisation de modèles agricoles alternatifs, souveraineté alimentaire...). La décarbonation via la réduction de la consommation de produits jetables (matériel médical, hygiénique...<sup>247</sup>) ou de médicaments accroît également la résilience du système social et médico-social : en France, la pénurie de masques lors de la crise de la COVID a montré l'importance de cet enjeu. La multiplication des événements climatiques extrêmes produit d'ailleurs déjà des ruptures de chaîne d'approvisionnement dans de nombreux pays<sup>248</sup>.

On pourrait ainsi multiplier ces exemples qui illustrent comment, concrètement, certaines mesures d'atténuation sont déjà, dans les faits, des mesures d'adaptation efficaces. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille appliquer aveuglement ces mesures pour obtenir des co-bénéfices adaptation-atténuation. Les contradictions menacent toujours de ressurgir dès lors qu'on ne tient pas compte localement du respect de ces deux objectifs. V. Viguié souligne qu'une politique de végétalisation peut aboutir à l'accroissement de l'espace public, limiter la construction de logements et participer ainsi de l'étalement urbain, ce qui accentue à la fois les émissions carbonees et l'artificialisation des sols<sup>249</sup>. Les co-bénéfices adaptation-atténuation ne sont donc jamais assurés : il faut trouver les solutions techniques, contextuellement adaptées, qui permettent de concilier ces deux exigences. Pour reprendre le cas de la végétalisation des espaces urbains : il est possible, plutôt que de créer un nouvel espace vert, de sélectionner les essences pour augmenter le pouvoir rafraîchissant des espaces verts existants. Il ne s'agit donc pas de prétendre que l'atténuation et l'adaptation vont automatiquement de pair, mais de prendre conscience du fait que leur conciliation est le plus souvent possible, et qu'elle demande à être rendue effective sur le terrain.

## 2. Les obstacles à la décarbonation

Il est donc urgent, du point de vue même de l'adaptation, d'accélérer les efforts jusqu'ici insuffisants en matière d'atténuation. En effet, depuis quelques années, les rapports se multiplient pour essayer de quantifier les émissions carbonees du système de protection sociale<sup>250</sup>, du système de santé<sup>251</sup>, ou parfois de secteurs plus spécifiques, comme celui de l'autonomie<sup>252</sup>. Malgré certaines divergences quant à la méthode de quantification de ces émissions<sup>253</sup>, ces études partagent un

<sup>245</sup>Jean K., Moutet L., Masurel I., Gédéon D., Quirion P., Slama R., Temime L. (2025), « Les implications pour la santé publique des politiques de neutralité carbone : différents impacts pour différents leviers », *Environnement, Risques & Santé*, 24(3), p. 160-168.

<sup>246</sup>Le HCC alerte à ce sujet : si la décarbonation de la production d'électricité et des usages s'accélère, « la transition du système alimentaire reste le parent pauvre de la transition climatique », du fait d'émissions, de pertes liées au gaspillage, ou de la surconsommation de protéines animales (*Ibid.* p. 12).

<sup>247</sup>Rappelons qu'au niveau national, les émissions importées constituent la majorité de l'empreinte carbone en France (*Ibid.* p. 16).

<sup>248</sup>Shift Project (2025), *Décarbonons les industries des dispositifs médicaux*, op. cit., p. 27-28

<sup>249</sup>Viguié, V. (2022). « Les liens entre adaptation et atténuation : quand s'adapter aggrave le changement climatique » *Annales des Mines - Responsabilité & environnement*, 106(2), p. 72-75.

<sup>250</sup>Barbier A. et al., (2023), *Construire une protection sociale écologique : des enjeux aux leviers d'action*, Rapport de Recherche Pros+Eco.

<sup>251</sup>Shift Project (2023), *Décarbonons la santé pour soigner durablement*, Rapport final.

<sup>252</sup>Shift Project (2024), *Décarbonons le secteur de l'autonomie*, op. cit.

<sup>253</sup>Barbier A. et al., (2023), *Construire une protection sociale écologique : des enjeux aux leviers d'action*, op. cit., p. 86-88

constat : les efforts en matière d'atténuation risquent de ne pas suffire à remplir les engagements de la France en matière d'émission carbone. Autre point de consensus intéressant : le simple verdissement des pratiques existantes ne peut suffire à atteindre ces objectifs. Autrement dit, il ne s'agit pas d'inventer des substituts visant à fournir les mêmes services en émettant moins : il s'agit aussi de favoriser la sobriété du système social et médico-social, c'est-à-dire de réduire le besoin en services, ou le type de service fourni. Pour atteindre les 80 % de réduction d'émissions attendus, des changements plus profonds doivent donc être mis en place, ce qui nécessite une réorganisation des services fournis par les institutions. Le *Shift Project* propose d'intensifier le « tournant domiciliaire » qui transformerait le fonctionnement général du secteur de l'autonomie. De même, les 80 % de réduction des émissions dans le domaine de la santé suppose d'engager une réflexion sur le passage d'un modèle de santé centré sur le curatif vers un modèle de santé centré sur le préventif (moins coûteux, moins polluant, réduisant les risques de surcharge des institutions en cas de crise). Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement de cibler les émissions directement produites par le secteur ou l'institution concernée, mais d'envisager aussi l'influence que cette institution ou ce secteur peut avoir sur les acteurs qui en dépendent. Cette approche « par les leviers », mise en place notamment par le rapport Pros+Eco, permet d'intégrer les effets indirects des pratiques instituées<sup>254</sup>. Par exemple, la sécurité sociale n'est pas directement responsable de l'émission causée par la production des médicaments, mais elle peut jouer sur la prescription pour baisser le bilan carbone du système de santé. Autre exemple : les établissements de soin ou d'accueil ne sont pas responsables de l'émission causée par la firme agro-alimentaire, mais constituent une demande conséquente au niveau local. La préférence pour une alimentation biologique et locale peut jouer un rôle non négligeable dans la transformation du secteur agricole.

Puisqu'une décarbonation efficace suppose des réformes transformationnelles, il est essentiel d'analyser et de comprendre les freins qui ont empêché jusqu'à présent de les mettre en place. Un article publié par les auteurs du rapport Pros+Eco met à jour plusieurs types d'inerties, qui tendent à réduire les objectifs de décarbonation à des ajustements superficiels, peu coûteux et qui ne transforment pas réellement le fonctionnement général des institutions<sup>255</sup>. Du fait des contraintes budgétaires, la décarbonation se trouve souvent réduite aux mesures qui présentent des co-bénéfices économiques immédiats (par exemple, les trajets d'ambulance partagés, qui réduisent les coûts de transports). Autre facteur d'inertie : les conventions d'objectifs et de gestion (COG<sup>256</sup>) témoignent d'une préférence instituée pour la quantification des résultats en réponse à des objectifs chiffrés<sup>257</sup>. Ce primat accordé au quantifiable au nom de l'efficacité aboutit paradoxalement à prioriser certaines actions peu efficaces mais aisément quantifiables, plutôt qu'à engager des réformes transformationnelles dont les bénéfices pour le futur sont connus mais difficiles à mesurer. Selon les auteurs de cet article, ceci explique la tendance observée chez les acteurs à envisager la décarbonation par le prisme quasi-exclusif des mesures relevant de la Responsabilité Sociale des Organisations ou RSO (éco-gestes individuels, réduction des déplacements...). Ensuite, le manque de dialogue autour de l'équité des mesures de décarbonation aboutit parfois à des biais importants dans le choix des mesures de décarbonation. Par exemple, toujours selon les auteurs du rapport Pros+Eco, le poids symbolique du corps médical par rapport aux ambulanciers explique pourquoi les pratiques

<sup>254</sup> Barbier A. et al. (2024), « Négocier la transition juste dans la Sécurité sociale », *Négociations*, 2024/1 N° 40, p. 80-83

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 89-110.

<sup>256</sup> La Convention d'Objectif et de Gestion désigne un contrat officiel signé pour une durée de quatre à cinq ans entre l'État et les caisses nationales de Sécurité sociale.

<sup>257</sup> Barbier A. et al., (2023), *Construire une protection sociale écologique : des enjeux aux leviers d'action*, op. cit, p. 74-79.

de transports sont réglementées de façon bien plus contraignantes que les pratiques des médecins en matière de médication, alors même que les médicaments constituent une source d'émission plus importante (46 % des émissions, contre 20 % pour le transport selon le Shift Project<sup>258</sup>).

Le rapport ProS+eco propose ainsi plusieurs solutions pour remédier à ces problèmes, à commencer par le perfectionnement du pilotage des politiques de décarbonation. Ce dernier peut être amélioré en identifiant au préalable les micro-initiatives à l'échelle de chaque organisme. La prise en compte de ces initiatives suppose la mise en place d'une régulation inter-branche : les auteurs du rapport observent qu'en l'absence d'une perspective transversale sur les mesures à prendre en matière de décarbonation, l'impératif écologique se trouverait souvent relégué au second plan, derrière les impératifs sociaux (assurer le bon fonctionnement de la protection sociale) et économiques (réduire les dépenses). Voilà pourquoi, selon ces auteurs, l'adoption d'une perspective transversale supposerait d'abord de recruter davantage d'agents dédiés à la question écologique au sein des institutions de la protection sociale, une initiative jusqu'ici peu favorisée par le contexte de restriction budgétaire.

## CONCLUSION

Les travaux académiques et administratifs en France autour de l'adaptation se sont récemment multipliés face à l'intensification des effets de la crise écologique sur le territoire français. Cette revue avait pour objectif de comprendre les implications de ces avancées pour le secteur social et médico-social. Suite à ce travail, il apparaît que l'adaptation est à ce titre un défi à double-sens. D'un côté, les risques écologiques engendrent des besoins médicaux et sociaux. Le secteur social et médico-social sera donc un acteur majeur de l'adaptation de la société. D'un autre côté, ce secteur ne paraît pas toujours préparé pour répondre à cet accroissement des risques. Il doit donc lui-même s'adapter pour pouvoir tenir ce rôle et se montrer à la hauteur de ce nouvel enjeu.

**1- L'importance du système social et médico-social pour l'adaptation** apparaît nettement au regard des conséquences de la crise écologique sur les populations les plus fragiles. La littérature scientifique atteste du fait que nous ne sommes pas tous égaux face aux risques écologiques : les inégalités d'exposition et de vulnérabilité sont étroitement liées à certains facteurs comme le statut socio-économique, l'âge, le genre, ou encore l'état de santé des individus – des facteurs qui peuvent d'ailleurs se cumuler. Si aujourd'hui les besoins liés aux risques écologiques sont d'abord ceux des publics les plus vulnérables, l'aggravation de ces risques au fil des années menace de massifier le recours au système médico-social lors des crises.

**2- Le besoin d'adapter le secteur social et médico-social lui-même** apparaît dès lors que l'on se questionne sur les leviers d'action disponibles pour répondre à cet accroissement des besoins. La littérature disponible montre que le système social et médico-social peut accroître sa préparation aux risques, en ce qui concerne la gestion de ces risques (évaluation et prévention des vulnérabilités) mais également leur mutualisation (transformation du système de protection sociale). Sur le plan de la gestion des risques, l'adaptation du social et du médico-social passe donc par des solutions génériques, souvent liées à l'implication d'autres acteurs (services climatiques, rénovation des bâtiments du secteur, adaptation de l'offre de service). Elle passe également par la transformation de

---

<sup>258</sup> Shift Project (2023), *Décarbonons la santé pour soigner durablement*, op. cit.

sa mission, qui doit mettre davantage l'accent sur les enjeux stratégiques pour l'adaptation (prévention santé, lutte contre la solitude, sensibilisation aux risques, inclusivité). Enfin, elle passe par un dialogue accru entre politiques sociales et politiques de transition. Sur le plan de la mutualisation des risques, les enjeux d'adaptation sont également multiples. Face aux défis adressés à la protection sociale (problèmes de soutenabilité, d'inassurabilité de certaines zones, de mise en dangers des droits fondamentaux...) certains auteurs envisagent une protection sociale des risques écologiques. La pertinence et la faisabilité de ce projet dépend largement des dispositifs concrets proposés pour la mettre en œuvre – dispositifs au sujet desquels il n'existe pas aujourd'hui de consensus.

Enfin, il est apparu judicieux de ne pas écarter de cette revue de littérature les travaux portant sur **les politiques d'atténuation menées dans le secteur social et médico-social**. En particulier, la décarbonation, bien que relevant en premier lieu d'objectifs d'atténuation (réduire les émissions de GES) et non d'adaptation (qui vise à assurer la vie malgré les conséquences de la crise écologique), ces deux missions restent intrinsèquement liées. Condition nécessaire pour une adaptation durable, la décarbonation favorise également sa résilience aux crises écologiques. Alors même que les politiques publiques tendent à traiter séparément ces deux enjeux, de nombreuses mesures d'atténuation produisent des co-bénéfices en matière d'adaptation. Ainsi, l'adaptation, loin d'amener à l'inaction en matière d'atténuation, rappelle au contraire l'urgence qu'il y a à accélérer et intensifier la décarbonation, y compris dans le domaine médico-social.

## BIBLIOGRAPHIE

Acker W. (2023), « Aires d'accueil des gens du voyage : un racisme environnemental ? », dans Boursier Ph, Guimont C. (dir), *Écologies, Le vivant et le social*, La Découverte, Paris.

Adam M., Acker W. (2025), « " On voit le racisme du ciel. " Contre l'antitsiganisme : visibiliser le racisme environnemental, lutter pour la justice sociale ». *Métropoles*, 36

Adélaïde L. et al. (2024), « Environmental and social inequities in continental France: an analysis of exposure to heat, air pollution, and lack of vegetation », *Journal of Exposure Science & Environmental Epidemiology*, n° 34, p. 962-972.

AEE (2024), *European Climate Risk Assessment*, Rapport.

AEE (2024), *Responding to climate change impacts on human health in Europe: focus on floods, droughts and water quality*, Rapport.

AFD (2025), « Protection sociale et climat », URL : <https://www.afd.fr/fr/ressources/lafd-et-protection-sociale-et-climat>

AFD (2026), « La protection sociale au cœur de la transition juste: un levier contre les inégalités », par Yasser R, David A, Nirrengarten A, Ensarguet I., *Policy Papers* n°20.

ASPH (2020) *Changements climatiques. Quels enjeux pour les personnes en situation de handicap ?*, Rapport, par De Schepper M.

Akhter-Khan, S.C., Holt-Lunstad, J., Liu, S. (2026). « Social connection and loneliness in the era of extreme weather and climate change ». *Nature Health*, 1, p. 179 - 190.

Akinbami L.J., Simon A.E., Rossen L.M., (2016) « Changing trends in asthma prevalence among children », *Pediatrics*, vol. 137, p. 1-7.

Anguelovski, I., Connolly, J.J.T., Cole, H. et al., (2022) « Green gentrification in European and North American cities », *Nature Commun* 13, 3816.

ANM (2025) « L'inégalité de prise en charge de l'infarctus du myocarde chez les femmes en France », par Gilard, *Bulletin* n°209, p. 471-479.

Anquetin S., Servonnat J., Hingray B., Jebeile J., Nief C. et al., (2026), *Les services climatiques réussis dans le monde et leurs critères de succès*, Rapport, URL : [https://hal.science/hal-05455678v1/file/251222\\_PC1-PC3\\_Livvable\\_V4.pdf](https://hal.science/hal-05455678v1/file/251222_PC1-PC3_Livvable_V4.pdf)

Assemblée nationale (2021), *Proposition de loi pour une santé accessible à tous et contre la désertification médicale*, Rapport N° 4589, par Jumel S.

Balazard H., Dassibat Q. (2024), « L'enseignement-recherche-action comme médiation entre la mobilisation citoyenne et l'action publique : la démarche Territoire Zéro Logement Passoire dans la métropole du Grand Lyon », *Revue française des affaires sociales*, p. 251-263.

Barbier A. et al., (2023), *Construire une protection sociale écologique : des enjeux aux leviers d'action*, Rapport de Recherche Pros+Eco.

Barbier A. et al. (2024), « Négocier la transition juste dans la Sécurité sociale », *Négociations*, 2024/1 N° 40, p. 89-110.

Beaussier A.-L., Chevalier T., Palier B. (2024), « Qui supporte le coût de la transition environnementale ? Penser les inégalités face aux risques sociaux liés au changement climatique » *Revue française des affaires sociales*, p. 207-230.

Berry A., Laurent E (2019), « Taxe carbone, le retour, à quelles conditions ? », Working Paper de l'OFCE, n° 6.

Berthe, A., Turquet, P. (2023) « Just transition » dans Wulf C., Wallehnorst N. (coor.), *Handbook of the Anthropocene*, Springer.

Borgetto M. (2022), « Le secteur médicosocial : des origines à nos jours », *Les Tribunes de la santé*, 74(4), 17-26.

Bowen, T. V. et al. (2020), *Adaptive Social Protection : Building Resilience to Shocks*, 3 vol., International Development in Focus, World Bank Group.

Brasseur, G. P., Gallardo, L. (2016). « Climate services : Lessons learned and future prospects » *Earth's Future*, 4(3), 7989.

Brullo T., Barnett J., Waters E. et al. (2024), « The enablers of adaptation: A systematic review », *npj Climate Action*, 3, 40.

Bucolo E. (2024), « Au croisement de la justice environnementale et épistémique », *Sociographe*, n°86, p.39-50.

Campéon A. (2016), « Vieillesse isolées, vieillesse esseulées ? Regards sur l'isolement et la solitude des personnes âgées » *Gérontologie et société*, 38, n° 149(1), 11-23.

Caisse des dépôts (2023), « Vers une protection sociale écologique ? », Dossier, par Viennot M., URL : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/dossiers/vers-une-protection-sociale-ecologique>

Caradec V. (2004), « (Dé)prise, (dés)intérêt et étrangeté au monde » dans *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*, Presses universitaires de France.

Carbone 4 (2023) « Les entreprises face aux risques physiques liés à la dérive climatique : Idées reçues, positionnement stratégique et bonnes pratiques », Rapport Pôle Adaptation.

Carrère M., De Montalembert M. (2025). « Introduction », *Vie sociale*, 50-51(2), p. 7-18.

Castel R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

CCR (2026), *Rapport au ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles*, Rapport, URL : <https://www.ccr.fr/rapport-au-ministre-de-leconomie-des-finances-et-de-la-souverainete-industrielle-et-numerique-sur-le-regime-dindemnisation-des-catastrophes-naturelles-2026/>

Centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique (2025). « S'adapter au climat : les solutions sont dans la nature », URL :

<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/s-adapter-avec-la-nature/Solutions-fondees-sur-la-Nature>.

CESE (2023), *Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique*, Avis/Rapport, par Niakaté A. et Gatet, A.

Clément M., Godzinski A., Vincent I (2019), « Les effets économiques de la fiscalité environnementale sur les ménages et les entreprises », Rapport n°5 pour le Conseil des prélèvements obligatoires, p. 58-69.

CNLE (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, Rapport, par Duvoux N., Lelièvre M. (dir.).

Cohen S., Martin T. (2024), *De la démocratie dans nos assiettes*, Paris, Meyer.

Coolsaet B., Moreau S., Vanwambeke S., Zaccai E. (2025), « European spatialities of environmental justice », Editorial, *Belgeo*, 4.

Cour des comptes (2024), *L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique*, Rapport public annuel.

Conseil des prélèvements obligatoires (2022), *Redistribution, innovation, lutte contre le changement climatique : trois enjeux fiscaux majeurs en sortie de crise sanitaire*, Rapport, p. 91-96.

Coutureau V., Bork-Hüffer T., Keiler M. (2022), « Towards disability inclusive risk management », *Natural hazards and earth system sciences*, n° 26(1).

Croix-Rouge Française et Crédoc (2024) « Événements climatiques extrêmes : sommes-nous prêts à l'inévitable ? », communiqué de presse,

URL:<https://www.croix-rouge.fr/espace-presse/evenements-climatiques-extremes-sommes-nous-prets-a-linevitable-10>.

David A., Warembourg C., Bessonneau V., Benmarhnia T., Giroux É. Bonvallot N. (2023), « Exposome », dans Goupil-Sormany I., Debia M., Glorennec P., Gonzalez J. Noisel N., *Environnement et santé publique : Fondements et pratiques*, EHESP, p. 143-162.

Défenseur des droits (2025) « Lutter contre les discriminations dans l'accès aux soins. Un enjeu d'égalité » Rapport.

Deguen S, et al. (2015), « Neighbourhood Characteristics and Long-Term Air Pollution Levels Modify the Association between the Short-Term Nitrogen Dioxide Concentrations and All-Cause Mortality in Paris », *PloS One* 10(7).

Deldrève, V. (2020), « La fabrique des inégalités environnementales en France : approches sociologiques quantitatives », *Revue de l'OFCE*, 165, p. 119-144.

Deldrève V., Candau J., Noûs C. (dir) (2021), *Effort environnemental et équité. Les politiques publiques de l'eau et de la biodiversité en France*, Peter Lang, Bruxelles.

Deutsche Umwelthilfe (2018), « Neue Luftqualitätsmessungen der Deutschen Umwelthilfe : 115 Städte und Gemeinden überschreiten NO<sub>2</sub>-Grenzwert », Communiqué de presse, URL : <https://www.duh.de/presse/pressemitteilungen/pressemitteilung/neue-luftqualitaetsmessungen-der-deutschen-umwelthilfe-115-staedte-und-gemeinden-ueberschreiten-no2-gr/>

Diakakis M., Papagiannaki K. (2021) « Characteristics of indoor flood fatalities. Evidence from Greece », *Sustainability*, n° 13(15).

Doresse I. (2025), « Pour une politique de santé environnement pensée avec tous au cœur des territoires », *Vie sociale* n° 50-51, p. 123-135.

DREES (2022) « En France, les AVC sont plus fréquents, plus graves et moins souvent pris en charge en unité spécialisée pour les personnes les plus modestes », *Etudes et résultats*, n° 1219, URL : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/en-france-les-avc-sont-plus-frequents-plus>.

DREES (2022) « Les maladies chroniques touchent plus souvent les personnes modestes et réduisent davantage leur espérance de vie », *Etudes et résultats*, n° 1243.

DREES (2024), « Plus exposés à la pollution de l'air, les jeunes enfants des ménages modestes, plus fragiles, sont les plus affectés », *Études et Résultats* n° 1292, par Suarez Castillo, M., Costemalle, V., Benatia, D., Le Thi Ch., p. 1-8.

EIOPA, ECB (2024), « Towards a European system for natural catastrophe risk management », Rapport, URL : [https://www.eiopa.europa.eu/document/download/d8c87070-f602-4bf7-b8d8-726ec0b5c173\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/document/download/d8c87070-f602-4bf7-b8d8-726ec0b5c173_en).

Elbaum M. (2022), « La protection sociale française est-elle en capacité de répondre à la montée des risques environnementaux et aux implications de la transition écologique ? » *Sciences Po OFCE Working Paper*, n°17, p. 10.

Fabrique Ecologique (2022), « Les 15 propositions de la Fabrique Ecologique », URL : <https://www.lafabriqueecologique.fr/app/uploads/2022/03/Note-15-propositions-mars-2022-LFE-VF.pdf>

Fallon, C. (2026) « Mesurer et gouverner les risques climatiques: quels enjeux? », conclusion rédigée suite au webinaire de l'IWEPS du 4 avril 2025, « Changements climatiques et inégalités : à quels risques seront nous confrontés ? » URL: <https://orbi.uliege.be/handle/2268/346686>.

Fédération hospitalière de France & Ipsos BVA (2026) « Baromètre de l'accès aux soins. Troisième édition », Rapport/conférence de presse, URL : <https://www.ipsos.com/fr-fr/barometre-de-laccès-aux-soins>.

Fondation de l'écologie politique (2025), « Vers une sécurité sociale-écologique : repenser l'État-Providence face à l'urgence écologique », note, par Montjotin P., Adrianssens C., URL : <https://www.fondationecolo.org/publication/vers-une-securite-sociale-ecologique/>

Fourcade, N. et Laurent, É. (2025). Avant-propos. Protection sociale, transition écologique, communs : trilogie, trilemme, triangle. *Revue française des affaires sociales*, 254(4), p. 7-23.

France Assureurs (2021) « Impact du changement climatique sur l'assurance à l'horizon 2050 », Rapport.

Fransolet A., Laurent É. (2024), « Mapping and institutionalizing social-ecological inequalities for a just transition in Europe », Sciences Po OFCE Working Paper, n° 16.

Fressoz, J.-B. (2012), *L'Apocalypse joyeuse : une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil.

Fressoz J.-B. (2023), « Les pays industriels ont "choisi" la croissance et le réchauffement climatique, et s'en sont remis à l'adaptation », article de presse, *Le Monde*, 7 juin 2023.

Fried L.P., Catherine Tangen C.M., Walston J., Newman A.B. (2001), « Frailty in Older Adults Evidence for a Phenotype », *The Journals of Gerontology: Series A*, vol. 56, n°3.

Fujiki K., Finance O. (2022) « Exposition et vulnérabilité sociale des villes françaises au risque inondation : une analyse spatiotemporelle à fine échelle (1999-2017) », *Cybergeo: European journal of geography*, document 1020, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/39179>.

Ginsburger M., « La contrainte écologique paradoxale des ménages pauvres et modestes, et ses déclinaisons » dans CNLE (2024), *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale*, Rapport, par Duvoux N., Lelièvre M. (dir.), p. 152-160.

Godard, O. (2010), « Cette ambiguë adaptation au changement climatique ». *Natures Sciences Sociétés*, 18(3), p. 287-297.

Gislain-Letrémy C., Sixou J., Sotura A., (2024) « Îlots de chaleur urbains et inégalités : L'expérience des villes françaises », Document de travail INSEE-Banque de France.

Hamant O. (2023), *Antidote au culte de la performance : la robustesse du vivant*, Gallimard, Paris.

Handicap.fr (2026), « Canicule : pourquoi le handicap augmente-t-il les risques? » par AFP avec Costil C., URL : <https://informations.handicap.fr/a-canicule-pourquoi-le-handicap-augmente-t-il-les-risques-39333.php>.

HCC (2021), *Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation*, Rapport annuel.

HCC (2024), *Tenir le cap de la décarbonation, protéger la population*, Rapport annuel.

HCC (2025) « Avis sur le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3) : une première étape pour garantir la résilience et la protection des populations », Avis.

HCC (2026), *Dangers climatiques : la France face à ses responsabilités*, Rapport annuel.

HCFEA (2019), « La participation et l'écoute de la parole des enfants dans la transition écologique », Rapport.

HCTS (2023), *Livre Blanc du travail social*, Rapport.

HCSP (2023), « Rapport relatif à la priorisation d'une liste de maladies infectieuses prioritaires », Rapport, URL : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1363>.

HCSP (2025), « Repenser la mutualisation des risques climatiques », Rapport, par Viennot M. (coord.), de Montaignac M. et Robinet A.

HCSP (2025), *Vulnérabilité (morbidité et mortalité) de la population face aux vagues de chaleur*, Avis, URL : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=1428>

Hospers L., Dillon G. A., McLachlan A. J., Alexander L. M., Kenney W. L., Capon A., Ebi K. L., Ashworth, E., Jay O., Mavros, Y. (2024). « The effect of prescription and over-the-counter medications on core temperature in adults during heat stress: a systematic review and meta-analysis », *EClinicalMedicine*, 77, 102886.

IGAS (2024), *Les enjeux sociaux du changement climatique*, Rapport n°2024-035R, par Allot F., Erpelding-Parier E.

I4CE (2024), « Une prochaine étape clé, pour un service public de l'adaptation », Rapport, par Nicol M., Dépoues V., URL : <https://www.i4ce.org/publication/prochaine-etape-cle-pour-service-public-adaptation-climat/>.

INRS (2026), « Travail en période de forte chaleur : aide à la personne », fiche solutions de prévention, URL : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED+6575>.

INSEE (2024), « Mesurer les enjeux du changement climatique dans les territoires », article de blog insee, URL : <https://blog.insee.fr/mesurer-les-enjeux-du-changement-climatique/>

IPCC (2022). « Glossary », Annexe II dans *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, Rapport. Cambridge University Press.

Jean K., Moutet L., Masurel I., Gédéon D., Quirion P., Slama R., Temime L. (2025), « Les implications pour la santé publique des politiques de neutralité carbone : différents impacts pour différents leviers », *Environnement, Risques & Santé*, 24(3), p.160-168.

Klinenberg, E. (2021), *Canicule. Chicago, été 1995. Autopsie sociale d'une catastrophe*, Deux-cent-cinq.

Lafage, M.-H., (2025) « Le nouveau front de l'adaptation », *Projet*, 404(1), p. 73-77.

Lafage M.-H. (2025) *Les métamorphoses. Pour un projet écologique et solidaire d'adaptation au changement climatique*, Les Petits matins.

Laurent, É. (2019), « L'État social-écologique : généalogie, philosophie, applications », *L'Économie politique*, 83(3), p. 18-30.

Laurent E. (2021) *Construire une protection sociale écologique : le cas de la France face aux canicules* - Sciences Po OFCE Working Paper, n° 17.

Lebeau R., Cordonnier C. (2025) « Accident vasculaire cérébral chez les femmes. Quelles spécificités ? », *La presse médicale formation*, n° 6(5).

Le Moal P., Pierre-Charles Ph. (2023), « Chlordécone, un crime d'État impuni ? », dans Boursier Ph, Guimont C. (dir), *Écologies, Le vivant et le social*, La Découverte, Paris, p. 398-404.

Loisel, M. et Rio, N. (2025), « Le backlash écologique qui vient Réflexions sur les municipales 2026 » *Futuribles*, 468(5), 45-54.

Luporini R. (2023), « Strategic Litigation at the Domestic and International Levels as a Tool to Advance Climate Change Adaptation?: Challenges and Prospects », *Yearbook of International Disaster Law Online* 4(1), p. 202-236.

Magnan, A.-K., Duvat, V. (2015). « La fabrique des catastrophes « naturelles » » *Natures Sciences Sociétés*, 23(2), p. 97-108.

Marcilhac A. (dir.) (2021), *Environnement et vieillissement*, Carrefours des idées.

Martin A. (2025), « Écologiser la formation en travail social sans se perdre : une quête d'identité dans une période de reconfiguration », *Vie sociale* n° 50-51, p. 73 - 88.

Masson-Delmotte V. (2015) « Changement climatique : comment respecter les droits de l'enfant ? » dans Zeittoun C (dir), *Sommes-nous bien traitants avec nos enfants*, Doin.

Ministère de la Transition écologique (2025) *Plan national d'adaptation au changement climatique 3*, mesure 29, « Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé », p. 199-202.

Ministère de la transition écologique (2026), « Plan national d'adaptation au changement climatique : point d'avancement après la première année de mise en oeuvre », Rapport, URL : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Point\\_d\\_avancement\\_du\\_PNACC\\_juin\\_2026.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Point_d_avancement_du_PNACC_juin_2026.pdf)

Ministère des solidarités et de la santé (2020), *Les 1000 premiers jours : là où tout commence*, Rapport de la commission des 1000 premiers jours, par Cyrulnik B. et al., URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/276114-les-1000-premiers-jours-la-ou-tout-commence>

Ministère de la santé (2026), « One Health : l'approche globale "Une seule santé" », dossier sante.gouv, URL : <https://sante.gouv.fr/grands-dossiers/article/one-health-l-approche-globale-une-seule-sante>.

Morange A. (2025), « Le travail social peut-il se réinventer face à la crise écologique ? », *Vie sociale* n°50-51, p. 21-40.

Mounier, A. (2026), *Coordination des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le secteur résidentiel français*. Thèse de doctorat, Institut Polytechnique de Paris.

OIT (2025), *Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste*, Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026.

ONU Info (2020), « L'héritage des essais nucléaires est la plus cruelle des injustices environnementales, met en garde un expert des droits de l'homme », URL : <https://news.un.org/fr/story/2020/07/1073221>

ONU Info (2025), « La crise climatique entraîne une augmentation des violences sexistes », URL : <https://news.un.org/fr/story/2025/04/1154921>

Oxfam, Ghatt'Up (2025) « Passoires et bouilloires thermiques. Enseignements tirés de la Seine-Saint-Denis », par Hammou S.M. et Huart S.,

URL : [https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2025/06/GhattupxOxfam\\_passoires-thermiques-VF\\_sous-embargo-1er-juillet-00H00-CET-2.pdf](https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2025/06/GhattupxOxfam_passoires-thermiques-VF_sous-embargo-1er-juillet-00H00-CET-2.pdf)

Oxfam (2026) *Santé et Climat : la fièvre monte, comment le changement climatique menace notre santé*, Rapport, URL : <https://www.oxfamfrance.org/rapports/sante-et-climat-comment-le-changement-climatique-menace-notre-sante/>

Pelletier E. et al. (2023), « Système respiratoire » dans Goupil-Sormany I. (dir.), *Environnement et santé publique, fondements et pratiques*, EHESP, p. 943-967.

Perrier, V., Torrent, J., Lafon, P.-A., Salvador-Prince, L. (2021), « L'environnement naturel modifié par l'homme : polluants environnementaux et maladies neuroévolutives liées à l'âge ». dans A. Marcilhac (dir.), *Environnement et vieillissement*. Grenoble, UGA, p. 75-119.

Philippe S. et Statius T. (2021) *Toxique. Enquête sur les essais nucléaires français en Polynésie*, Paris, PUF.

Portillo, M. (2019). Qu'est-ce que le travail social vert et en quoi est-il pertinent aujourd'hui ? *Forum*, 157(2), 46-54.

Portillo, M. (2025). Réorienter le social à l'ère écologique Le travail social vert, entre promesses et défis. *Vie sociale*, 50-51(2), 41-55.

Prentice C., Vergunst M., F., Minor K. et al. (2024), « Education outcomes in the era of global climate change ». *Nat. Clim. Chang.* N°14, p. 214-224.

Ratter-Rieck J. M., Roden M., & Herder C. (2023), « Diabetes and climate change: current evidence and implications for people with diabetes, clinicians and policy stakeholders. *Diabetologia*, 66(6), p. 1003-1015.

Rizzo L., Cândida Rizzo M. (2025) « Wildfire smoke and health impacts: a narrative review », *Jornal de pediatria*, n° 101, p. 56-64.

Rollin Z (2023), « Rongés : la fabrique sociale et écologique des cancers », dans Boursieur Ph., Guimont C. (coor.), *Écologies, le vivant et le social*, La Découverte, p. 132-138.

ONERC (2023), *Les vagues de chaleur dans un contexte de changement climatique*, Rapport au Premier ministre et au Parlement, La Documentation française, Paris, 2007.

Salesse C. (2026), « Who suffers the heat? Partial adaptation and persistent inequalities in France », *Ecological Economics*, n° 241, sp.

Santé publique France (2025), *Inégalités de santé, le poids des déterminants sociaux*, Résultats de l'édition 2024 du baromètre de Santé publique France.

Santé Publique France (2026). « Canicule et santé en France », point hebdomadaire n°9, URL : [https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/2026-08/bullnat\\_canicule\\_20260812.pdf](https://www.santepubliquefrance.fr/sites/default/files/2026-08/bullnat_canicule_20260812.pdf)

Schüle S.A. et al. (2019), « Social Inequalities in Environmental Resources of Green and Blue Spaces : A Review of Evidence in the WHO European Region », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 16.

Secours catholiques (2026), *La crise climatique vue par les personnes qui la vivent : témoignages et recommandations pour une adaptation juste*, Rapport.

Sénat (2022), *Protéger et accompagner les individus en construisant la sécurité sociale écologique du XXIème siècle*, Rapport de mission d'information, par Vogel M.

Sénat (2023) *Le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique*, Rapport d'information n°800 par Havet, N, URL: <https://www.senat.fr/rap/r22-800/r22-8001.pdf>.

Shift Project (2023), *Décarbonons la santé pour soigner durablement*, Rapport final.

Shift Project (2024), *Décarbonons le secteur de l'autonomie*, Rapport final.

Shift Project (2025), *Décarbonons les industries des dispositifs médicaux*, Rapport final.

Tanguy A., Magnan A. Vallejo L. (2024), « Atténuer ou s'adapter ? », *Revue Projet*, n° 400.

Terra Nova (2021), *Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs*, par Cavaillet F., Darmon N., Dubois C., Gomy C., Kabeche D., Paturel, D, Perignon M., Rapport.

Terra Nova, « Le Chèque vert : instrument de sortie de crises », Note, URL : <https://tnova.fr/economie-social/protection-sociale-solidarites/le-cheque-vert-instrument-de-sortie-de-crisis/>

Tivadar, M.. Schaeffer, Y.. (2026) "From spatial segregation to environmental inequalities: Mathematical and empirical evidence". *Ecological Economics*, n°243.

UN-Habitat (2025), *Healthier Cities and Communities Through Public Spaces*, URL : <https://unhabitat.org/healthier-cities-and-communities-through-public-spaces>

UNICEF (2021), *De l'injustice sociale dans l'air : pauvreté des enfants et pollution de l'air*, Rapport, URL : [https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/injusticesocialedanslair\\_raapport\\_final\\_webpages.pdf](https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2021/10/injusticesocialedanslair_raapport_final_webpages.pdf).

UNICEF (2024), *A Threat to Progress : confronting the effects of climate change on child health and well-being*, Rapport, URL : [https://www.unicef.org/media/159341/file/A\\_Threat\\_to](https://www.unicef.org/media/159341/file/A_Threat_to)

UNICEF (2026), *Children's Climate Risk Report*, Rapport, URL : <https://data.unicef.org/resources/childrens-climate-risk-report-2026>.

Vie publique (2024), « Risques environnementaux : comment sont-ils perçus en France ? », URL: <https://www.vie-publique.fr/en-bref/292638-risques-environnementaux-comment-sont-ils-percus-en-france>.

Viguié, V. (2022). « Les liens entre adaptation et atténuation : quand s'adapter aggrave le changement climatique » *Annales des Mines - Responsabilité & environnement*, 106(2), p. 72-75.

Von Plauen, F. (2005), « L'allemanssträtt ou une conception particulière du droit de propriété en droit suédois », *Revue internationale de droit comparé*, 57-4, p. 921-941.

Wibeck V., Jacku A., Lee S., Linnér B.-O., (2024), « The Widening Scope of Just Transitions Research: A Review of an Emblematic Concept », *Environmental Policy and Governance*, 36, p. 181 – 193.

Wolff, C., Bade, F., & Kraan, C. M. (2026). « Insights from managed retreat projects in Europe ». *Earth's Future*, n°14.